

SECDEF



PROCÈS VERBAL de l'Assemblée Générale des adhérents de SECDEF du 10 Novembre 2021

Sur convocation régulière de son président Claude Bévan, les adhérents de SECDEF (Sauvegarde et cheminement des eaux à Fresnes), se réunissent ce jour dans la grande salle de la MJC de Fresnes, à l'invitation de celle-ci, sinistrée par l'inondation de 2018. Comme annoncé dans le bulletin 35 du 25/10/2021, la réunion est ouverte au public.

Les adhérents émargent sur une table à l'entrée et reçoivent un carton de vote pour eux-mêmes et un carton supplémentaire pour chaque pouvoir qu'ils détiennent. Les non-adhérents s'inscrivent. Ils peuvent adhérer et cotiser sur place.

- Nombre de participants : estimé à un peu plus de **50**, incluant les élus présents et les personnes arrivées en cours de séance.
- Nombre d'adhérents présents : **34**
- Nombre de pouvoirs présentés : **11**
- Nombre total de votants : **45**

La séance est ouverte à 19h15 par le président assisté des membres du bureau. Le président rappelle les conditions de déroulement et de vote ainsi que l'ordre du jour :

- Rapport Moral : C. BÉVAN
- Intervention de Mme la Maire de Fresnes et autres élus
- Suite de la présentation générale : C. BÉVAN
- Rapport Financier : R BARBIER
- Votes : Rapport Moral et Financier, Comptes, Budget, PV de l'AG du 10 Avril 2019
- Tour d'horizon secteur par secteur
- Questions
- Votes : Exposé de l'activité (sauf action proposée), Vote sur l'action envisagée

Lecture du rapport moral

Le rapport moral et les exposés qui suivent seront mis en ligne en temps utile sur secdef.fr

Le Président remercie la MJC (Présidente, Directeur et Régisseur) pour son accueil. Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'AG en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19, la dernière AG ayant eu lieu en avril 2019. Une mention est faite à la mémoire des quelques adhérents disparus des suites du Covid. La pandémie a également retardé la tenue des élections territoriales et le renouvellement des diverses commissions et autres institutions concernées (Conseils départementaux, SIAAP, SMBVB,...). Ceci amène à constater que ces événements ont encore retardé la mise en œuvre des solutions aux problèmes de débordements des eaux que notre association réclame depuis 1969.

Après rappel de l'objectif principal de construction du bassin du Parc de moulin de Berny, un constat est établi des blocages récurrents dus à l'incapacité d'obtenir les financements demandés à chaque organisme, malgré les jugements antérieurs du Tribunal administratif et les actions du SECDEF (mise en demeure de la mairie de Fresnes par voie d'avocat).

Le rapport refait l'historique des actions passées et des études ayant abouti au choix du bassin de 19500 m³ après réduction, choix validé par le comité de pilotage technique réuni par le SMBVB . Sont répétés au passage les non-engagements ou défections d'autres acteurs du mille-feuille administratifs, tels que le CD92, qui préfère financer des ouvrages complémentaires sur son territoire, mais ne les a toujours pas engagés, les autoroutes sous la responsabilité de l'état qui n'est pas astreint par le jugement du TA,...

Depuis 2018, les discussions se succèdent pour consolider le financement du bassin. Les attermolements des uns et des autres (SIAAP, sous-préfecture,...) n'ont toujours pas permis de conclure. Actuellement, nous sommes en attente d'une réunion entre la sous-préfecture et le SIAAP, or il y a urgence avant le 22 Juin 2022, date de fin des crédits du plan de relance ! En cas d'échec au-delà de décembre, la SECDEF envisage donc une nouvelle action par voie de presse ou judiciaire.

Allocution de Mme le Maire de Fresnes

Après avoir remercié l'association SECDEF et la MJC pour leur invitation, Mme Chavanon indique que la question des inondations reste une préoccupation de la municipalité. Mr Lecomte, délégué aux travaux, suit l'avancement du projet de bassin du moulin de Berny initialement prévu de 50000 m³ et réduit à 19600 m³ du fait du désistement des acteurs des Hauts-de-Seine (CD 92 et Antony), qui ont privilégié des solutions alternatives (vanne de constriction du ru des Blagis, bassin du chemin de fer). Par ailleurs, la réforme territoriale a entraîné une redéfinition des compétences entre les acteurs de l'assainissement (territoires, SIAAP, DSEA,...), entraînant des retards et des blocages. Notamment, le SIAAP ne s'est engagé au financement qu'à hauteur de 50 % au lieu des 70 % prévus, arguant que ce n'était pas son rôle de construire des ouvrages de rétention, alors qu'il en a déjà fait ailleurs. La mairie pousse donc le SIAAP à répondre à son engagement initial et entend terminer le tour de table financier entre SIAAP, CD92, CD94, EPT12 et Agence de l'eau Seine-Normandie (concernée du fait que le projet comporte une partie dépollution). La ville de Fresnes fournit le terrain à sa valeur (terrain constructible). Le reliquat de financement doit être demandé à la Métropole du Grand Paris. Cette dernière ne restitue actuellement pas aux communes une part suffisante des fonds dont elle dispose. Cette demande a été faite par Mme le Maire à Mr Patrick Ollier, président de la Métropole. Ce dernier a donné une réponse négative, arguant du fait que la GEMAPI, organisme concerné, ne gèrait que le débordement des rivières et non celui des réseaux. Néanmoins, notre argument est que lors des inondations, nos réseaux deviennent des rivières captées (essentiellement la Bièvre), qui sont ensuite renvoyées vers la Seine. Par ailleurs la solution du bassin en béton a été préférée à la création d'une zone humide, car il n'y a plus de terrain disponible pour celle-ci.

Mme le Maire devant quitter la réunion, Mr Lecomte complète son exposé. Il énonce deux points positifs : le SIAAP accepte la maîtrise d'ouvrage, le financement est actuellement à hauteur de 27 millions d'euros. Néanmoins le conseil départemental ayant changé suite aux élections, son financement promis par l'ancien conseil sera t'il honoré par le nouveau ? Mr Lecomte rappelle également que des travaux ont été engagés rue Yvon.

Allocution de Mr Madelin, Conseiller départemental de Fresnes

Après rappel des inondations et de leurs dégâts à la MJC et ailleurs, des dommages

entraînés pour les victimes (coûts et délais du fait des assurances), Mr Madelin dit que le CD94 tiendra son engagement pour le bassin de 19500 m³. Il maintient la pression sur le SIAAP pour obtenir un financement de 70 % et sur la GEMAPI via le CD94.

Suite de la présentation générale

Après le départ de Mme le Maire de Fresnes, suit la présentation sur écran du président Claude Bévan. Tout d'abord la complexité du mille-feuilles administratif qui nous fait face est présentée à différentes échelles : les départements (94, 91, 92), les territoires (GOSB, VS GP, CPS, SQY), la Métropole du Grand Paris et ses dépendances (MIN Rungis,...), la Région, les syndicats d'assainissement (SIAAP, SIAVB, SMBVB), et autres organismes, parmi lesquels la DIRIF pour les routes et autoroutes. Si la CLE (commission locale de l'eau, dépendant du SMBVB), semble être le meilleur organisme coordinateur mais n'est pas opérationnel, la Commune dispose de la compétence de police générale permettant ensuite de mobiliser les instances supérieures.

Lecture du rapport financier

Le trésorier, Régis Barbier, présente la situation financière 2019 et 2020, du fait de l'absence d'AG en 2020.

- Compte courant : solde 31/12/2020 : 5.021,60 €
- Compte épargne : solde 31/12/2020 : 40.270,21 €. Cette somme provient toujours pour l'essentiel des indemnités attribuées par le jugement du TA de Melun de 2010. Intérêts 2019 298,22 €, 2020 208,79 €
- Recettes 2019-2020 : 1495 € cotisations 2019 970 €, cotisations 2020 525 € (réduites du fait de l'absence d'activité du fait de la pandémie)
- Dépenses 2019-2020 : 1414,13 €, dont bulletins 345,50 €, honoraires avocat 900 €.
- Au total, une légère perte en 2020 est compensée par le résultat de 2019 et les intérêts du compte épargne, sans impact notable sur la trésorerie.
- Le budget 2021 est présenté et prévoit une perte de 459 €

Votes

- Le rapport financier est adopté à l'unanimité des votants.
- Les Comptes sont adoptés à l'unanimité des votants.
- Le Budget est adopté à l'unanimité des votants.
- Le PV de l'AG du 10 Avril 2019 est adopté à l'unanimité des votants.

Tour d'horizon secteur par secteur

Sont passés en revue, avec présentation sur écran, les secteurs suivants :

- Le SAGE Bièvre dans son ensemble avec Fresnes à la limite de trois départements, de la Bièvre et de ses rus (ru de Rungis en particulier)
- Le collecteur Antony-Fresnes-Choisy qui double la Bièvre et les puits du plateau de Rungis qui bloquent ce collecteur en cas de crue. De plus des raccordements annexes (doublement du ru des Blagis, puits de Chevilly, partiteur du ru de Rungis) sont des apporteurs d'eau supplémentaires venant de loin y compris du plateau de Saclay et des autoroutes.
- Retour sur la réduction de taille du bassin de 50000 m³ à 19500 m³ du fait des projets alternatifs du CD 92 (vanne du ru des Blagis promis en 2013 et bassin du chemin de fer promis pour 2009), non entamés à ce jour.
- Revue des collecteurs unitaires et d'eaux usées qui convergent de partout vers le nœud Liberté, en

faisant un point noir des débordements.

- Revue des autres zones sensibles de Fresnes : Quartier Yvon fleurs où passent deux collecteurs dont l'un est désaffecté, le bassin Emile ROUX de 3500 m³ inefficace et contre-productif, les quartier Bergonié Jeanne-d'Arc et Gambetta-Jules-Guesde inondés par les eaux en provenance du 92, le bassin du quartier Zola promis depuis 2000, mais toujours pas réalisé.
- Revue des aménagements en cours ou prévus des OIN de Rungis (MIN, SOGARIS, DELTA, ICADE...) et leur insuffisance actuelle justifiant un financement de leur part dans le bassin du moulin de Berny.
- Revue de l'apport d'eaux par les routes et autoroutes de la DIRIF, et de l'absence d'ouvrages de rétention et de traitement des eaux. Cas particulier du partiteur du ru de Rungis situé à Wissous sous l'autoroute et non entretenu, avec pour conséquence la submersion de la route reliant Wissous à Fresnes et des résidences voisines (Saules, Tourvoie)
- Revue de détail de la configuration et des caractéristiques techniques du futur bassin et des raisons qui ont amené à ce choix parmi les 13 scénarios initiaux.

Questions

Question d'un membre : Le projet étant insuffisant, pourquoi l'accepter ? Il propose de le refuser et relancer les procédures pour revenir à un bassin de 50000 m³ comme prévu au départ. Réponse du président : il faudra tout reprendre à zéro, relancer des études et repartir pour des années, la meilleure solution est de militer pour des retenues amont, bassin d'autoroute, bassin de la convergence ... Mais peut être revenir à 26000m³ car le diamètre ne serait que de 57m au lieu de 50.

Question d'un membre : sans tout remettre en cause, ne peut-on pas revoir la configuration technique du bassin pour avoir un bassin plus profond (jusqu'à la roche) et de forme rectangulaire au lieu de circulaire? Réponse : même dans ce cas, il faudra relancer des études, perdre des années et subir des débordements entre temps.

En conclusion, bien que la solution actuelle choisie pour le bassin soit imparfaite, le SECDEF qui n'est pas promoteur de solutions demande la consolidation des études de détails du bassin avec les dispositifs complémentaires, leur financement et leur engagement.

Question d'un membre : comment se fait il que des quantités de bassins ont été réalisés dans le Val de Marne et que celui de Fresnes est toujours en suspens ? Réponse : C'est effectivement un mystère, Fresnes est malheureusement situé au carrefour de plusieurs entités administratives aux intérêts divergents, à nous de les faire converger.

Résolution et votes

Le SECDEF se réserve la possibilité d'engager une nouvelle action judiciaire si rien n'est fait à l'issue des échéances de Décembre 2021.

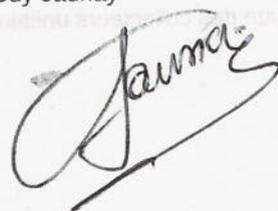
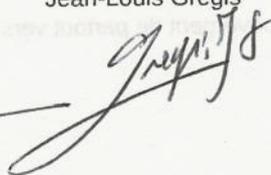
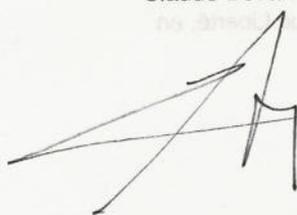
- Vote sur l'exposé du président (hors Résolution) : 1 contre, 1 abstention, l'exposé est adopté à la majorité de 43 voix
- Vote sur la résolution : la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à environ 22h et invite les participants au pot organisé conjointement par la SECDEF et la MJC.

Le Président
Claude Bévan

Le secrétaire
Jean-Louis Grégis

Les scrutateurs
Jeanne Le Bars Guy Jaunay



RAPPORT MORAL 2021

En premier lieu je tiens à remercier la direction de la MJC qui nous accueille aujourd'hui.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers adhérents, chers visiteurs que je n'espère pas que d'un seul soir, nous sommes heureux de vous revoir après deux années de contraintes et d'éloignement.

Que s'est il passé depuis notre dernière Assemblée générale en présentiel en avril 2019 ?

D'abord la **pandémie** qui a bousculé le fonctionnement général de la Société, mais surtout qui a fait souffrir nombre de personnes. Je vais me taire un instant en mémoire des victimes et de nos adhérents disparus.

Ensuite il a fallu continuer à s'intéresser à **l'avancement des sujets qui nous préoccupent : les débordements des réseaux** qui submergent nos habitations depuis si longtemps. Notre Association, née en 1969, a vécu son demi-siècle sans voir la mise en œuvre de dispositions appropriées.

J'ai succédé à Maurice Veret qui s'est battu pendant 50 ans, j'ai pris possession d'environ 1 m³ de dossiers, je les ai lus souvent en diagonale car je les connaissais pour partie pour avoir accompagné Maurice, et pour être Fresnois depuis 70 ans ! Ce que je peux dire ? C'est que malheureusement tout a été dit et écrit, il n'y aurait plus qu'à faire ! L'ancienneté de notre Association, notre connaissance d'usage assurent la conservation de l'historique vis-à-vis des administrations dont les fonctionnaires tournent et redécouvrent les problèmes et recherchent des solutions maintes fois décrites dans le stock des études.

A propos des administrations, comme vous le savez certainement, nous faisons face au fameux Millefeuilles administratif, encore que le Millefeuilles soit une pâtisserie savoureuse, alors qu'il vaudrait mieux le qualifier de salmigondis parfaitement indigeste. Je vais passer quelques diapos pour décrire cet entrelacs ! ([Madame la Maire devant nous quitter avant 20 heures je passerai ce diaporama après son départ](#))

Après cette projection, je pense que vous aurez au moins compris combien il est difficile d'obtenir une décision de tous les acteurs.

Et par dessus tout ça, la pandémie s'est invitée dans le déroulement du processus démocratique.

- Les élections municipales, finalisées en juin 2020, n'ont pas permis l'installation des nouvelles institutions avant l'automne 2020 particulièrement les Conseils territoriaux ;

- Les élections régionales et départementales déportées en juin 2021 n'ont pas permis l'installation du conseil départemental avant septembre 2021, et par suite la composition du Conseil exécutif du SIAAP et l'élection de son nouveau Président.
 - o Sans compter leurs représentants au SMBVB.

Tout ceci est une explication, mais en aucun cas une excuse car les décisions auraient pu être prises depuis bien longtemps.

Dans ce Millefeuilles il faut considérer la position des communes, auxquelles il a été retiré toutes les compétences et particulièrement en matière d'assainissement. Pour autant les communes restent les points d'entrée vers les différentes administrations titulaires des attributions de compétence administrative spécifiques, car les communes ont conservé la compétence de Police générale dont elles ne peuvent pas se soustraire, quitte à faire appel aux institutions supérieures.

- A ce titre nous avons mis en demeure pas voie d'avocats la commune de Fresnes pour faire en sorte que toutes les solutions techniques sélectionnées soient mises en œuvre.
 - o J'ajoute que cette démarche n'est pas partisane, j'avais pris le soin avant les élections municipales, de consulter tous les candidats. Je les avais prévenus que, quelque soit le résultat de l'élection municipale, le SECDEF prendrait des initiatives.
- Nous avons hésité à associer les communes d'Antony et même de l'Hay les Roses, mais n'ayant pas eu suffisamment de contact avec les candidats, il n'y a pas eu de suite.

Les relations du SECDEF avec la commune de Fresnes et donc de Mme la Maire sont très cordiales, nous l'avons assuré de notre collaboration, chacun gardant sa liberté d'action.

- Mme la Maire a désigné un conseiller municipal délégué aux travaux, particulièrement chargé des problématiques de submersion : M. Philippe Lecomte. Nous n'avons qu'à nous féliciter de cette nomination et de cette collaboration.
 - o Sur le plan technique nous communiquons avec les fonctionnaires plus ou moins facilement en fonction des priorités qui leurs sont imposées par les pouvoirs politiques ;
 - o Sur le plan politique, c'est moins évident. Il faut que la Municipalité s'engage encore plus et milite auprès des différents organismes en faveur de ce projet.
 - Mme la Maire va me dire qu'elle ne nous a pas attendus, mais ce que nous attendons ce sont des résultats.

Où en sommes-nous ?

En 2001 le SIAAP lançait des études, desquelles sortaient 13 scénarios dont le SMBVB s'empara pour en sélectionner 3 puis 1 lors de Comité de pilotage technique ,soit le bassin de 50 000 m³ au Parc du Moulin de Berny à Fresnes. Ceci en 2013 !

Le président du SMBVB à l'époque était Jean-Jacques BRIDEY, cette solution n'a jamais fait débat et a toujours été supportée par les différentes municipalités, oppositions comprises !

Parallèlement le SECDEF engageait une procédure près le Tribunal Administratif de Melun, dont le jugement en 2010 consacrait la victoire du SECDEF et définissait les responsabilités quant aux évènements de 2001.

Le SMBVB organisait le tour de table financier. Une ligne de crédit de 50 millions € sur 5 ans avait été inscrite au plan Bièvre, mais sans définir de financeurs. Mais depuis 2013 le financement n'est toujours pas trouvé.

Ce fut d'abord le CD 92, qui voulant réduire sa participation, offrait la vanne de constriction du doublement du Ru des Blagis pour réduire la taille du bassin de 50 000 à 19 500m³ en revenant au critère de la pluie décennale (coût du bassin de 19500 m³ environ 30 M€).

- La vanne de constriction qui permettrait de retenir 9000m³ ne serait opérationnelle qu'en 2025 !!

Malgré la réduction de la taille du bassin, acceptée à notre avis à tort, le processus de financement est resté figé de 2013 à 2018. En 2018, la Présidence de la Commission Locale de l' Eau(CLE) , écrivait au Préfet pour réunir de nouveau la conférence des financeurs ...

- Le Préfet du Val de Marne, également Préfet de bassin délégua à Mme la Sous-préfète du Val de Marne à l'Hay les Roses le soin d'organiser et de diriger ces conférences de financement ;
- Fin 2019 le SIAAP annonçait qu'il mettrait 15 M€ au projet, tout le monde pensait que la pompe à finance était amorcée !!
- Février 2020 (juste avant le 1^{er} confinement) Mme la Sous-préfète douchait l'enthousiasme, en arguant des principes comptables d'utilisation des fonds. Le SIAAP étant financé par une taxe d'assainissement sur les Eaux Usées, ne pouvait pas distraire ses subsides au profit des Eaux Pluviales.
 - o Nous avons fait en sorte que Mme la Sous-préfète prenne en compte le jugement du TA de Melun.
- Mme la Sous-préfète se range derrière le jugement du TA de Melun et somme les acteurs de contribuer au financement, s'en suivent des conférences et des échanges toujours infructueux.
 - o Ce repli derrière le jugement est confortable pour l'Etat qui n'est pas condamné, car les collectivités locales n'ont pas attiré l'Etat à la cause (les autoroutes en particulier).

- A la dernière CLE, Mme la Sous-préfète annonçait avoir attendu l'élection du nouveau Président du SIAAP (suite aux élections départementales), pour convaincre le SIAAP de contribuer à hauteur de 70 %, selon le niveau de responsabilité attribuée par le TA.
 - o A notre connaissance la réunion n'est toujours pas programmée !!!
 - o Il y a d'autant plus d'urgence que la subvention de l'Agence de l'Eau est assujettie à la remise des plans détaillés avant le 22 Juin 2022 fin des crédits du plan de relance !
- Et si vous voulez mon avis **JE SUIS PARTICULIÈREMENT PESSIMISTE.**

QUE (qu'a)FAIT LE SECDEF !

Etre actif sur tous les fronts : cette pandémie a considérablement réduit les occasions de rencontre, et les visio-conférences ont succédé aux visio-conférences. Mais nous avons été présents et actifs pour rappeler sans cesse, vos angoisses à chaque annonce Météo ! Tel est notre credo.

Car la fréquence de nos catastrophes naturelles étant de 18 mois, nous aurions dû être impactés à nouveau en 2021. Certains me disent que les vannes ont bien fonctionné, mais que nenni ! Ce n'est que par miracle que nous avons été épargnés, les villes plus à l'est de Fresnes ont été sévèrement touchées, avec des arrêtés de catastrophe naturelle. **Le problème reste entier !**

J'ai aussi cherché à conserver les bonnes relations que Maurice Veret avaient tissées, pour faire passer des messages et des idées sans animosité mais sans compromission.

- Auprès de la Mairie,
- Mais surtout au sein du SMBVB et particulièrement de la CLE. En octobre 2021 à l'occasion de son renouvellement après les élections municipales, j'ai succédé à Maurice comme représentant du SECDEF et je ne manque jamais au bureau et lors des réunions de la CLE de porter notre sujet dans les ordres du jour et les débats.
 - o En octobre c'était aussi l'occasion de la Signature du nouveau contrat BIEVRE dit : EAU CLIMAT TRAME VERTE TRAME BLEUE autant dire que notre point noir n'en fait pas partie. Il a été rajouté dans un paragraphe en annexe des objectifs du plan quinquennal.
 - o Aussi rappeler sans cesse que notre point noir doit être effacé demande toujours plus d'énergie.
 - Mme la Présidente de la CLE ne disait-elle pas aimablement « vous voyez M BEVAN, on traite du bassin du Moulin de Berny à chaque CLE ».
 - A quoi je répondis que : « j'eusse préféré que l'on n'en parlât plus ! »

- Aujourd'hui la préférence va aux opérations plus motivantes, comme les renaturations de la Bièvre, la préservation ou la création de zones humides. Mais par-dessus tout l'objectif OLYMPIQUE PRIORITAIRE de la baignade en Seine.
 - o Nous ne laisserons pas les Fresnois patauger dans les eaux boueuses pour la seule satisfaction de la baignade en Seine !
 - o Nos intestins sont notre second cerveau, les égouts sont le second cerveau de la ville : PRENONS EN SOIN.

J'avais promis des AG plus précoces, mais le confinement ou l'absence d'information pessimiste ou optimiste m'a fait retarder cette AG au maximum.

Maintenant il nous faut attendre les résultats de la réunion de la dernière chance entre la Sous-préfecture et le SIAAP, dont nous aurons l'information au plus tard lors de la CLE du 10 décembre 2021.

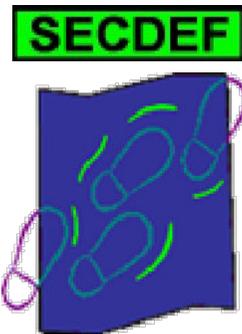
Après quoi le SECDEF avec **votre soutien** ne s'interdira rien, par voie de presse ou par avocat. Nous serons contraints d'agir !

Je vais maintenant donner la Parole à Madame la Maire.

Ensuite nous présenterons le rapport financier, avant d'adopter le rapport moral et le bilan financier.

Puis nous ferons le tour des secteurs

Madame la Maire je vous cède la parole.



Assemblée Générale SECDEF

10 Novembre 2021 19 heures

MJC de FRESNES

2avenue du Parc des Sports

AG SECDEF 10 11 21

- VOTE:
 - Peuvent voter les adhérents ayant cotisé en 2020 et en 2021
 - Ceux qui viennent de cotiser à l'entrée
 - A l'entrée, vous devez avoir reçu une marque pour témoin de vote
 - Le vote se fera à main levée
- A nos amis visiteurs publics, vous devez avoir pu laisser vos coordonnées à l'accueil pour que l'on puisse vous joindre par mail dans le respect de vos données personnelles.
- IL Y AURA UN POT DE L'AMITIÉ au SORTIR de l' AG

AG SECDEF 10 11 21

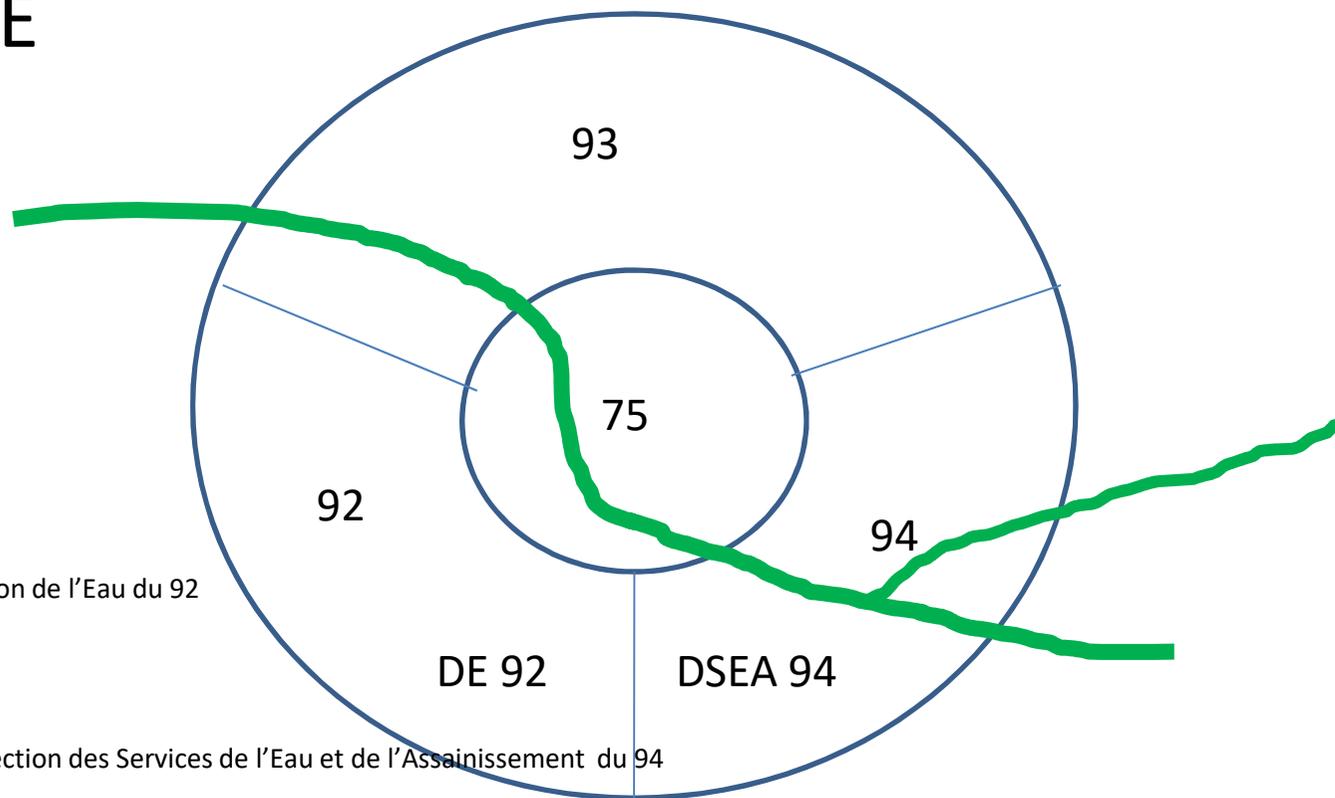
- **AGENDA de l' AG**
 - Président C BEVAN Secrétaire JL GREGIS Trésorier R BARBIER
- Rapport Moral : C. BEVAN
- Intervention de Mme la Maire de Fresnes
- Rapport Financier : R BARBIER
- VOTE : Rapport Moral et Financier
- TOUR d'HORIZON SECTEUR par SECTEUR

Le MILLE FEUILLES

- Je vais tenter de vous faire goûter au mille feuilles administratif
- La présentation est très simplifiée voire simpliste... mais c'est un menu dégustation.
- Les curieux pourront avec ce dégradé de sigles se ruer sur Internet : les cartes, les missions... y sont très bien détaillées
 - Chef d'œuvre administratif

Le MILLE FEUILLES

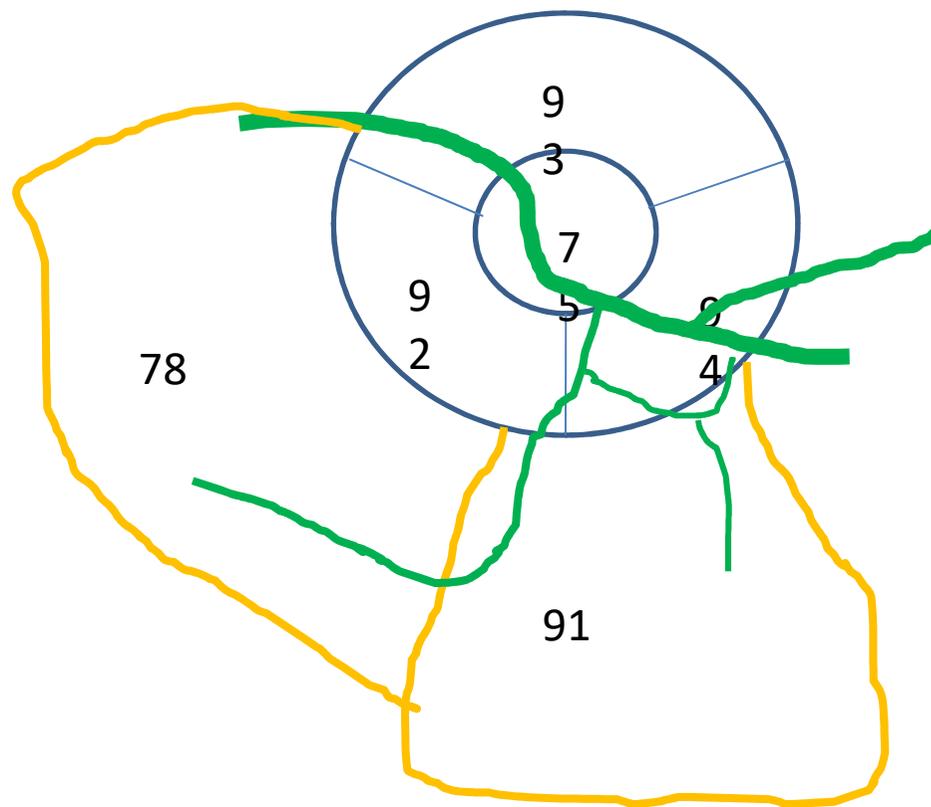
- Les Départements de la Petite Couronne ex SEINE



- De 92 Direction de l'Eau du 92
- DSEA 94 Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du 94

Le MILLE FEUILLES

- Les Départements de la Grande Couronne ex SEINE et OISE



Le MILLE FEUILLES

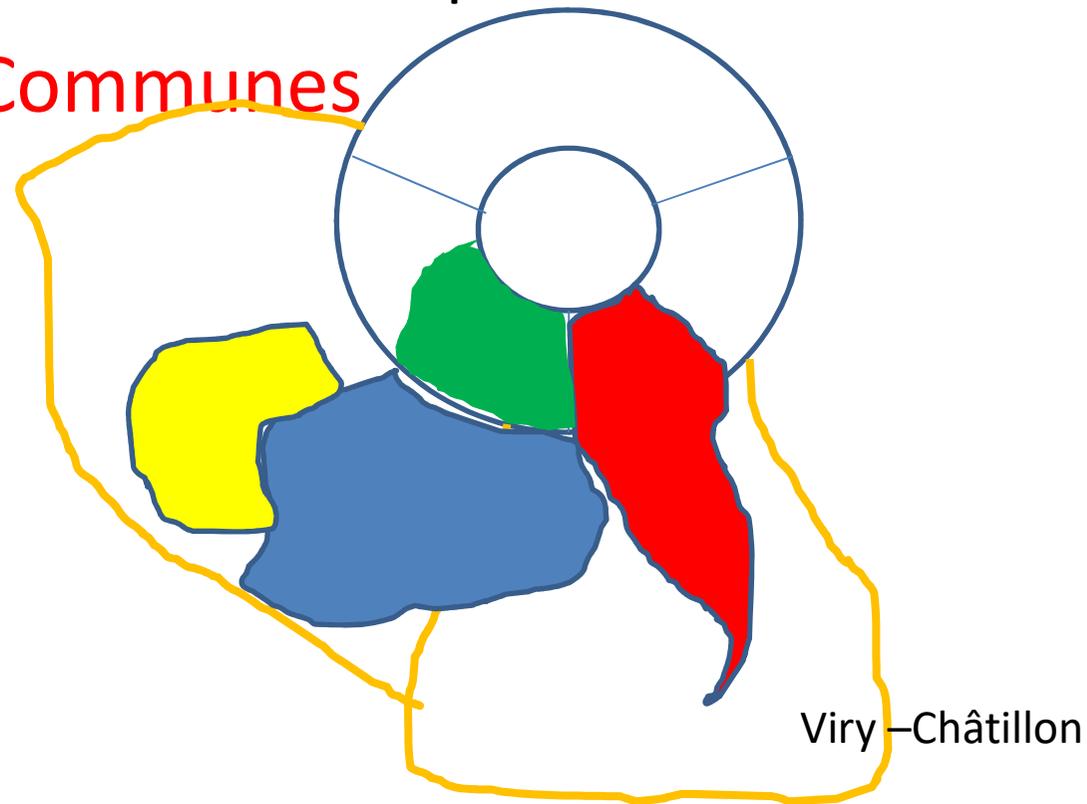
- Les Territoires ou EPT regroupement des C C
 - Les territoires sont compétents en assainissement

- GOSB 24 Communes

- VSGP 11

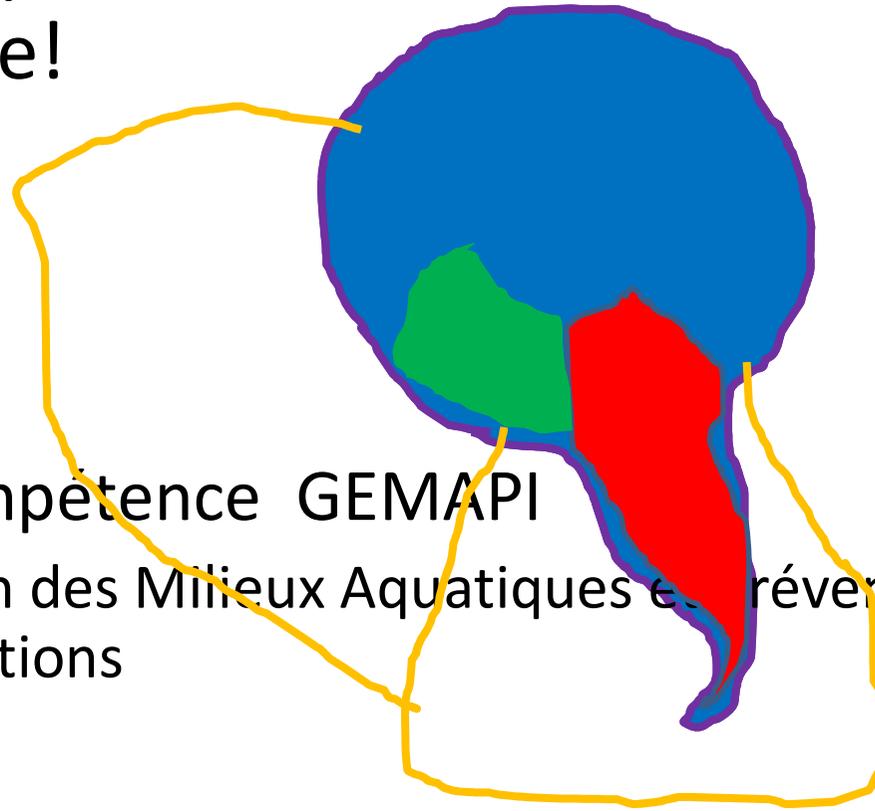
- CPS 27

- SQY12



Le MILLE FEUILLES

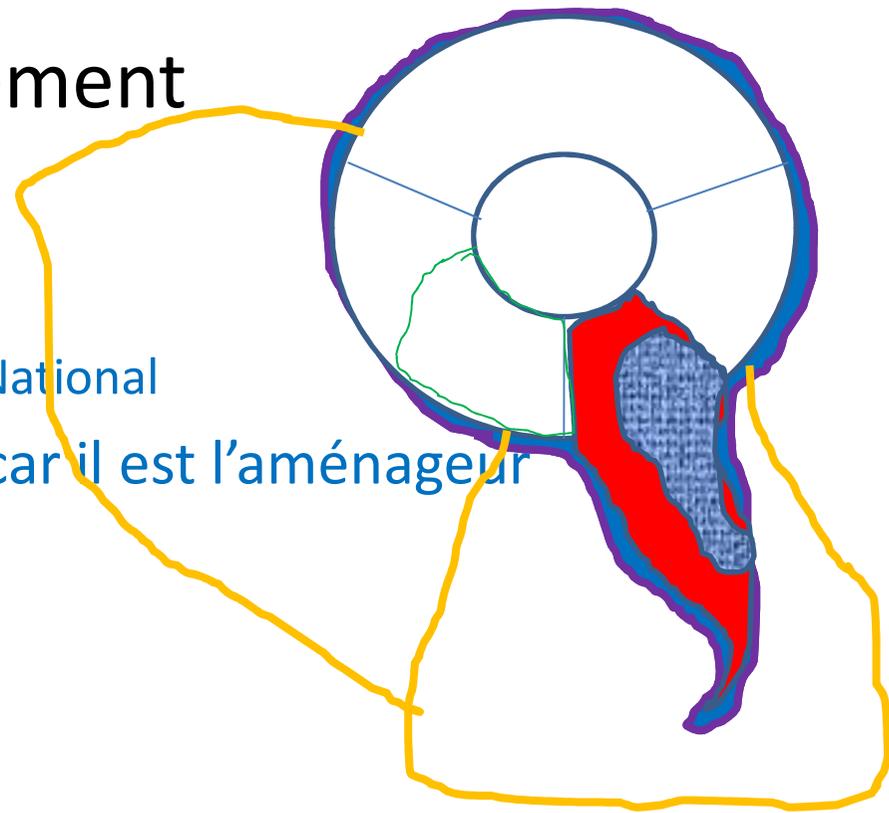
- La Métropole du Grand Paris : loi NOTRe
- En gros la petite couronne + le bout du GOSB en Essonne!



- à la compétence GEMAPI
 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

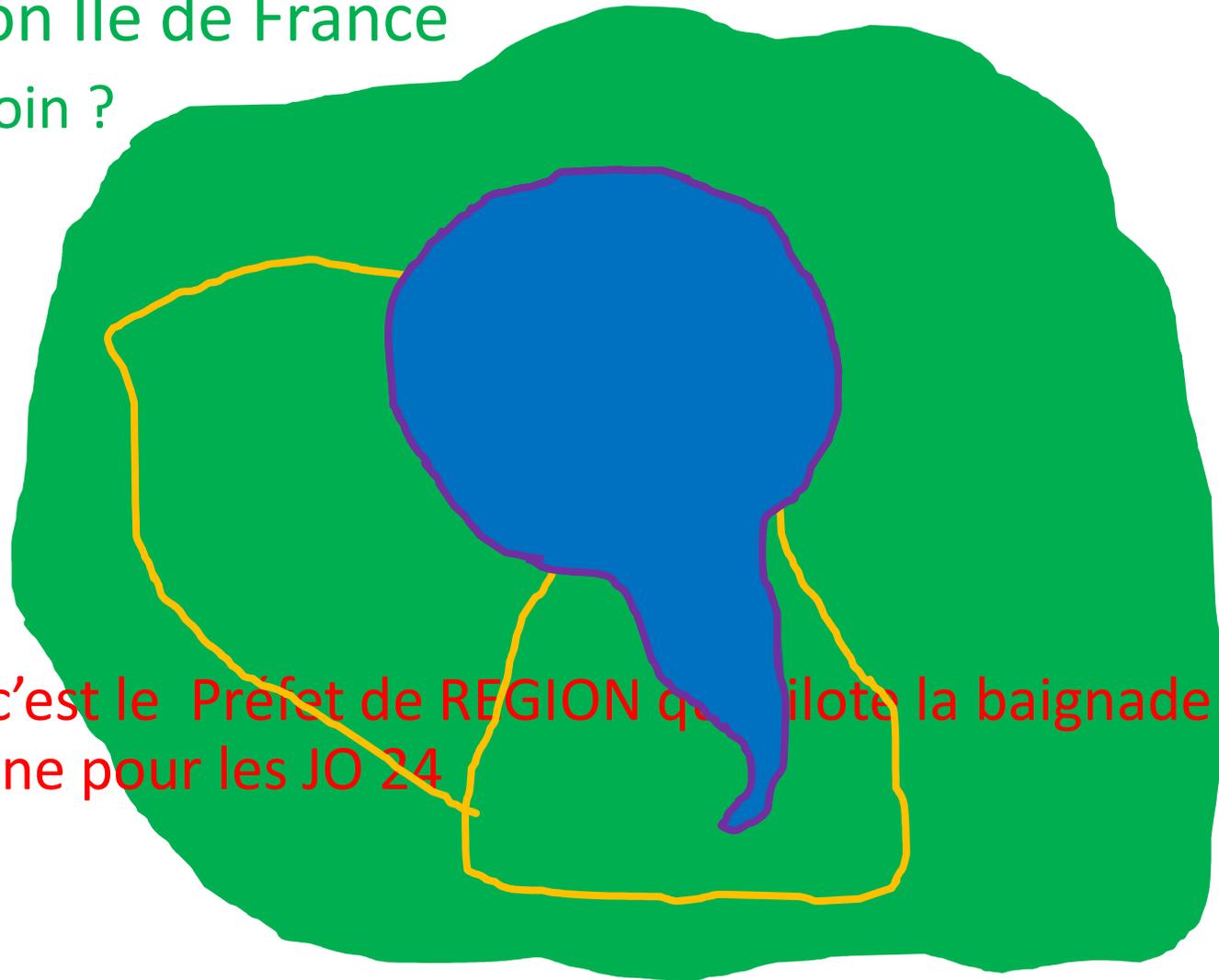
Le MILLE FEUILLES

- La Métropole du Grand Paris :
- Grand Paris Aménagement
 - EPA OR-SA
 - Organise les OIN
 - Opérations d'Intérêt National
 - Important pour nous car il est l'aménageur
 - du MIN (SEMMARIS)
 - SOGARIS
 - DELTA



Le MILLE FEUILLES

- La Région Ile de France
 - Trop loin ?



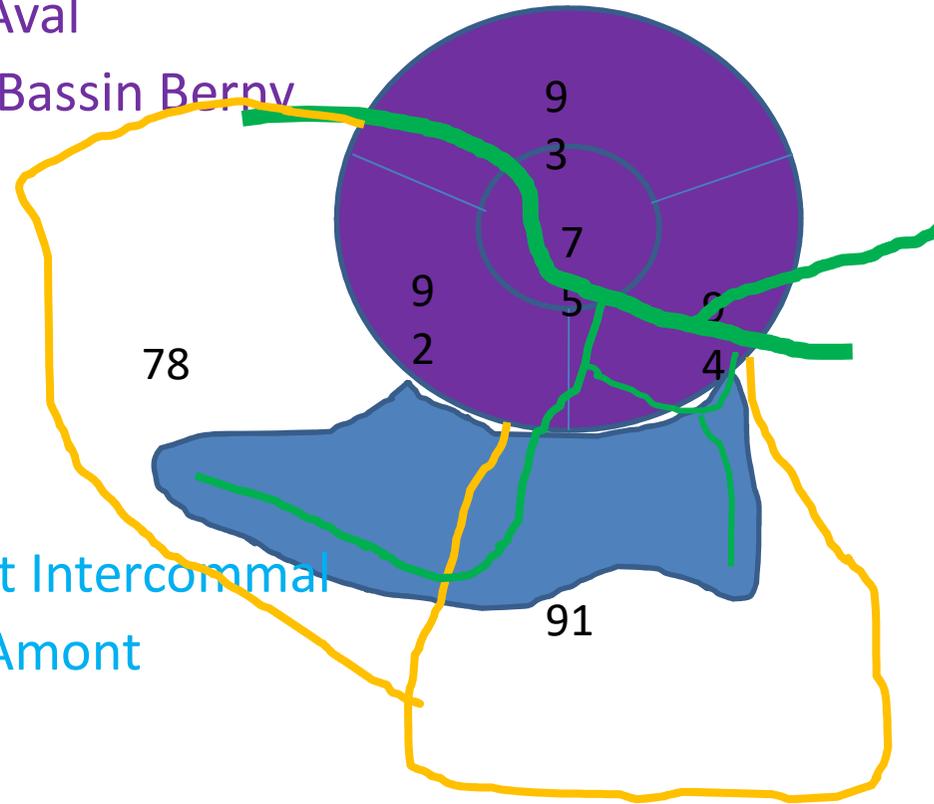
- Mais c'est le Préfet de REGION qui pilote la baignade en Seine pour les JO 24

Le MILLE FEUILLES

- Les SYNDICATS d' ASSAINISSEMENT

- Le SIAAP :Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l' Agglomération Parisienne

- Bièvre Aval
- MO du Bassin Berny



- Le SIAVB

- Syndicat Intercommunal
- Bièvre Amont

Le MILLE FEUILLES

- Le SMBVB

- Syndicat Mixte du Bassin Versant

- de la BIEVRE

- La CLE Commission Locale de l'Eau

- Commissions Ruissellement

- Gère le SAGE BIEVRE

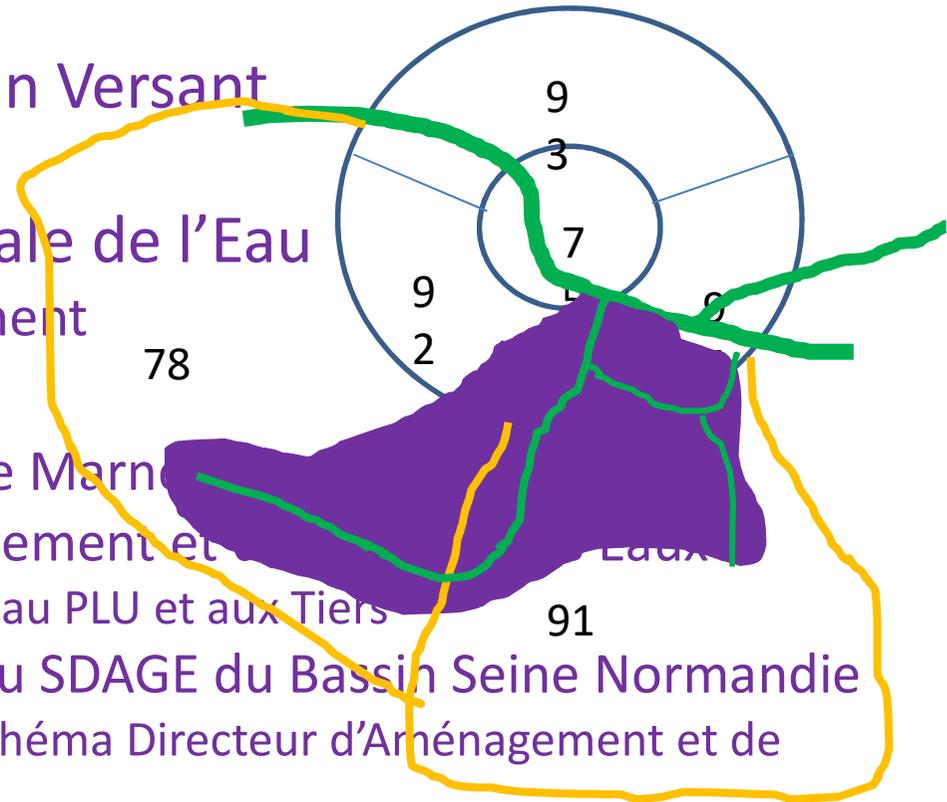
- Autorité Préfet du Val de Marne

- SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Le SAGE est opposable au PLU et aux Tiers

- Répond aux directives du SDAGE du Bassin Seine Normandie

- Je vous fais grâce du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.



Le MILLE FEUILLES

- Le SMBVB est l'organe central de notre problématique de BASSIN VERSANT de La BIEVRE
 - C'est une structure syndicale de gestion, d'animation, de concertation, de délibération qui recherche le consensus
 - Mais ce n'est pas une structure opérationnelle
- Il faudrait trouver une cellule opérationnelle pour faire avancer les Projets décidés, désigner des Maîtres d'Ouvrage et mettre en place les financements .
 - Ensuite ce serait au Maître d'Ouvrage de faire!

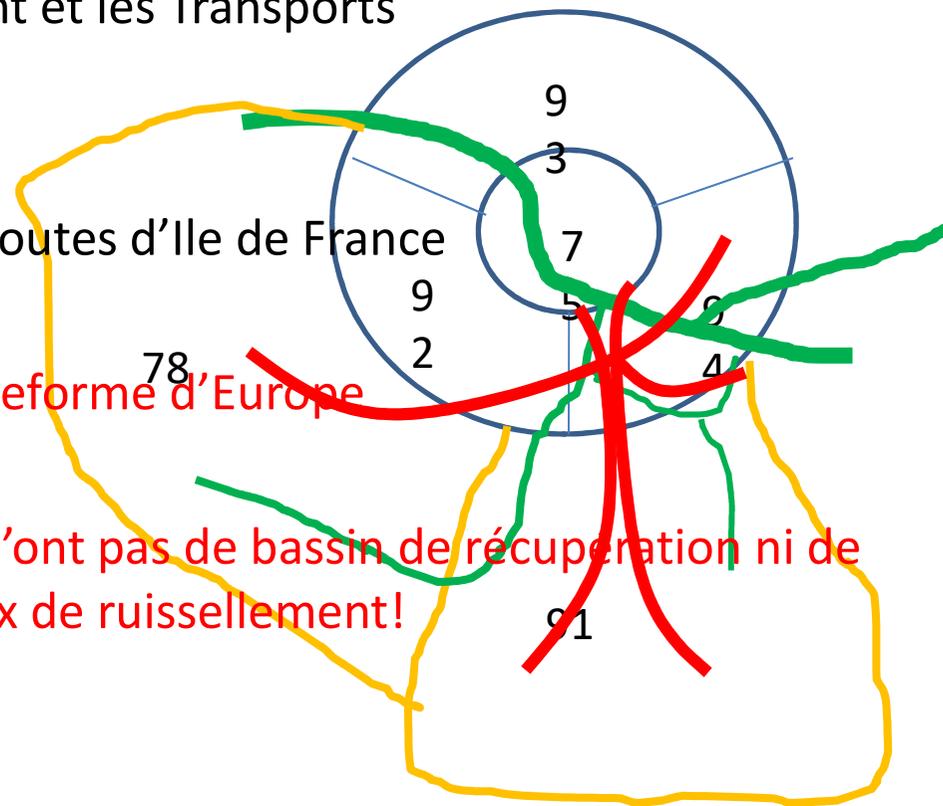
Le MILLE FEUILLES

- L'État, les Préfectures
- La DRIEAT Direction Régionale et Interdépartementales pour l'Environnement l'Aménagement et les Transports

– Dans laquelle on trouve:

- La Police de l'Eau
- La DiRIF Direction des Routes d'Ile de France
- A86
- A6A&B plus grande plateforme d'Europe
- A106 (Orly)

– Les autoroutes ici n'ont pas de bassin de récupération ni de traitement des eaux de ruissellement!



Le MILLE FEUILLES

- Vous allez me dire qu'il manque une structure.
- Vous voulez dire la Mairie ? (La Commune)
 - Elle n'a pas ou plus de compétence spécifique!
- Ou au contraire elle a toute les compétences :
 - **La compétence de Police Générale !**
 - Quitte à en appeler aux instances supérieures pour la satisfaction des besoins des citoyens de la Commune.

AG SECDEF 10 11 21

ANALYSE PAR SECTEUR

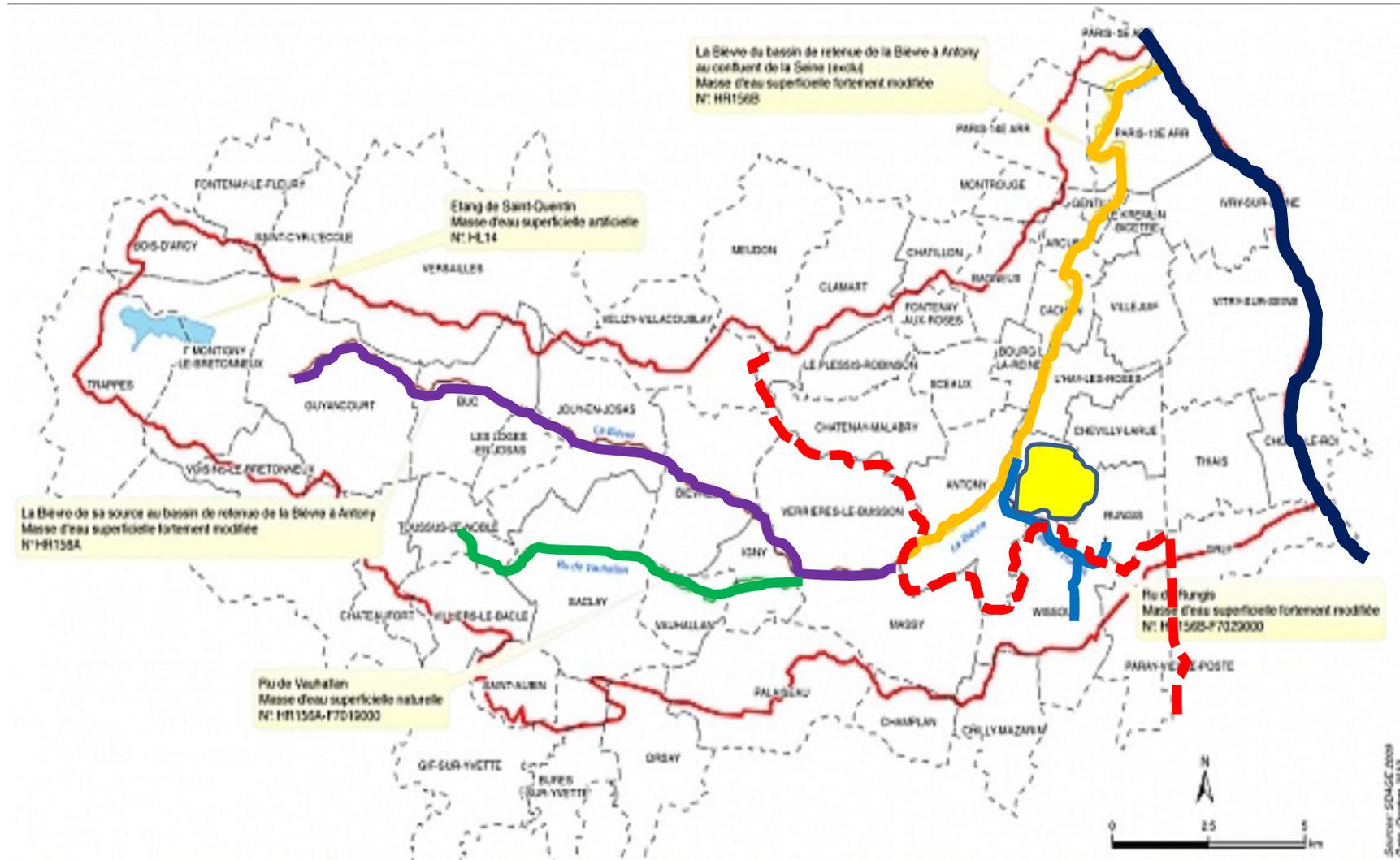
AG SECDEF 10 11 21

ouverte au public

- AVERTISSEMENT
- Cette AG est une occasion de faire le tour des sujets concernant les débordements de réseaux
 - Le nombre de sujets abordés dans un temps limité oblige à des raccourcis dont les lecteurs publics pourraient trouver à redire ou exiger des précisions.
 - Le SECDEF est prêt au débat et à approfondir les sujets.
 - En attendant nous assurons de la parfaite sincérité de notre approche.

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

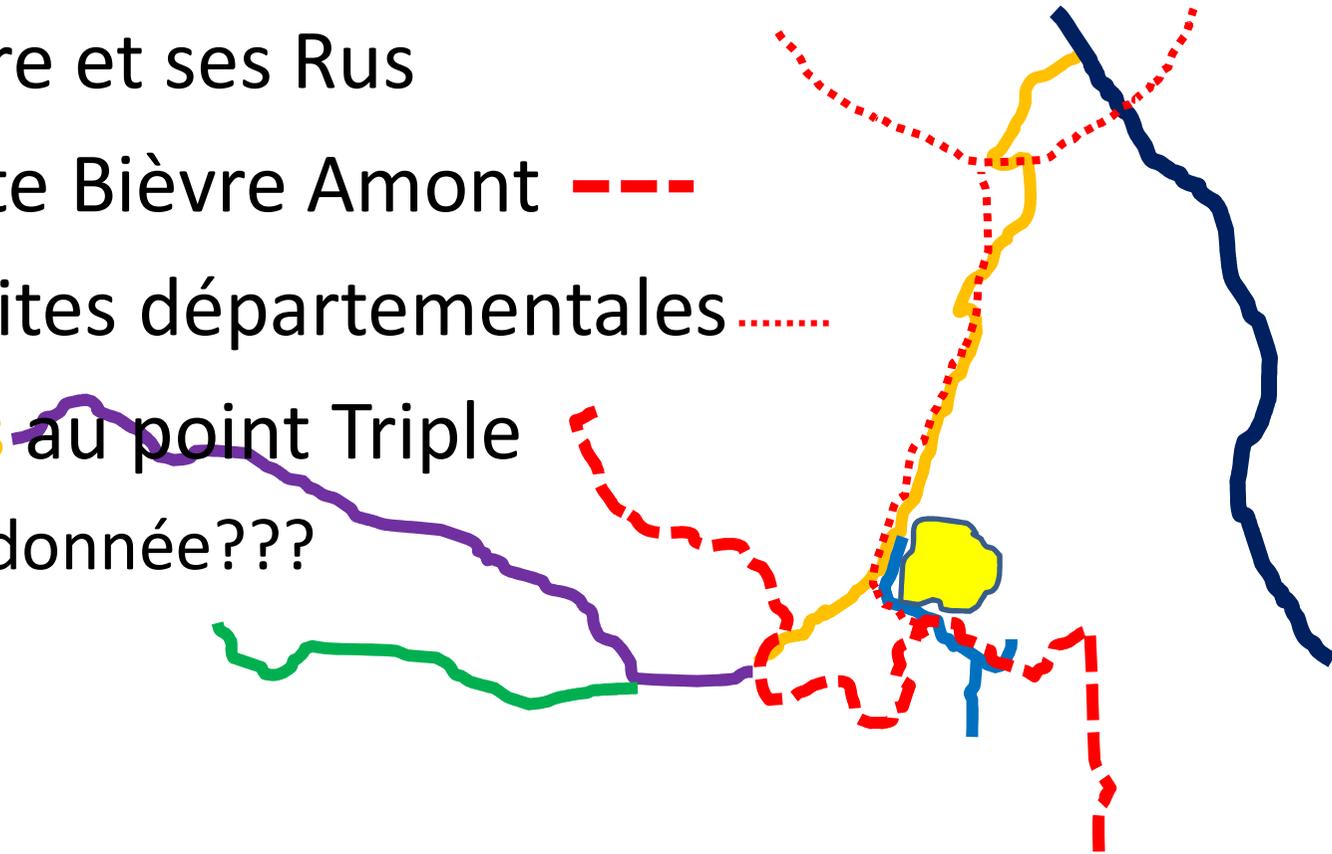
le SAGE BIEVRE



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

le SAGE BIEVRE

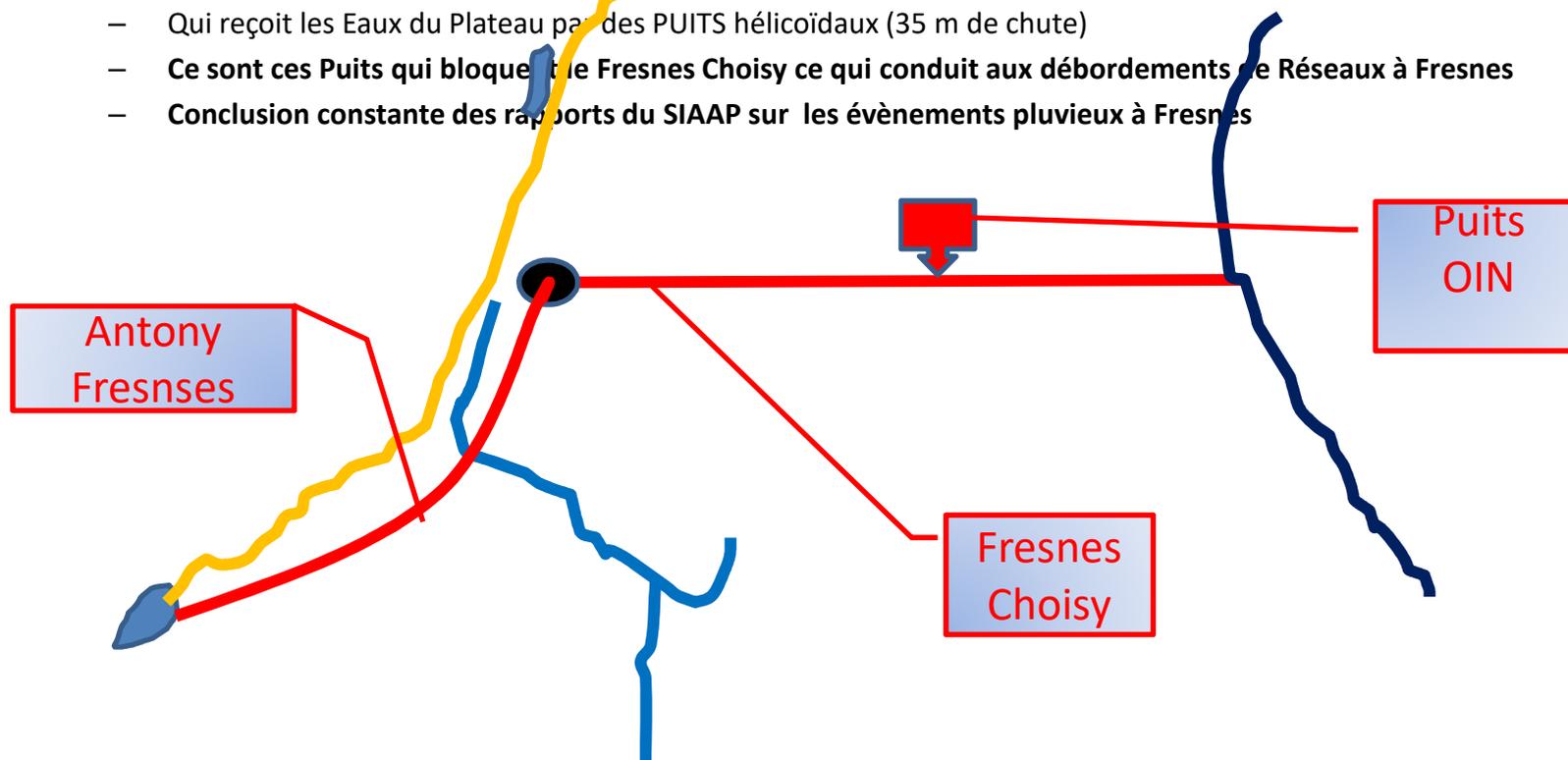
- La Bièvre et ses Rus
- La Limite Bièvre Amont ---
- Les Limites départementales.....
- Fresnes au point Triple
 - Abandonnée???



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

L'Antony Fresnes Choisy

- Le collecteur Antony Fresnes Choisy a été conçu dans les années 60 pour juguler les crues de la Bièvre et préparer le déménagement des Halles de Paris à Rungis.
 - Antony/Fresnes et Fresnes/Choisy sont co-conçus
- Un 1^{er} tronçon Antony Fresnes du Bassin d'Antony au Nœud Liberté
- Un 2nd depuis le Nœud Liberté jusqu'à la Seine à Choisy le Roi
 - Qui reçoit les Eaux du Plateau par des PUIITS hélicoïdaux (35 m de chute)
 - **Ce sont ces Puits qui bloquent le Fresnes Choisy ce qui conduit aux débordements de Réseaux à Fresnes**
 - Conclusion constante des rapports du SIAAP sur les événements pluvieux à Fresnes

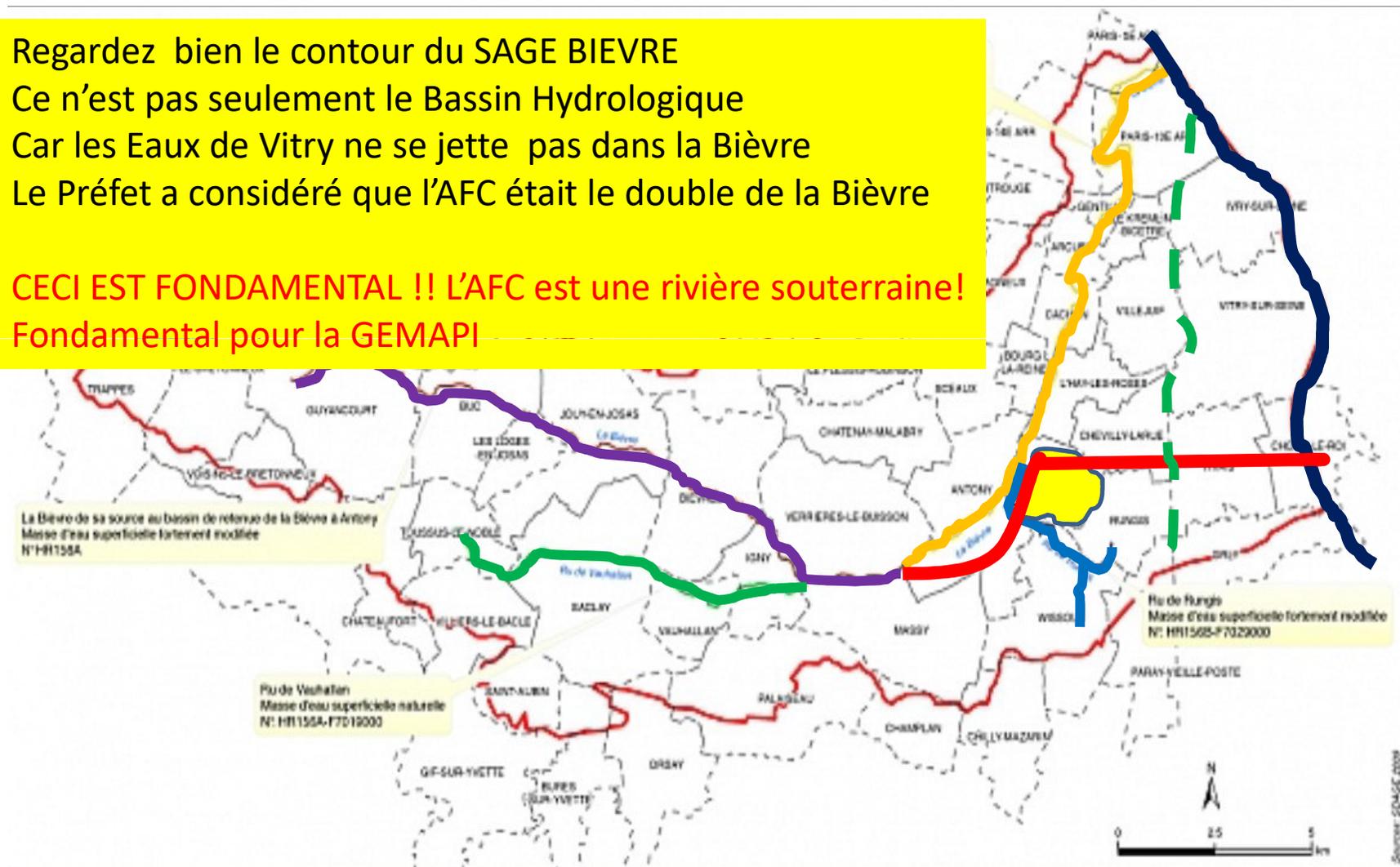


Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

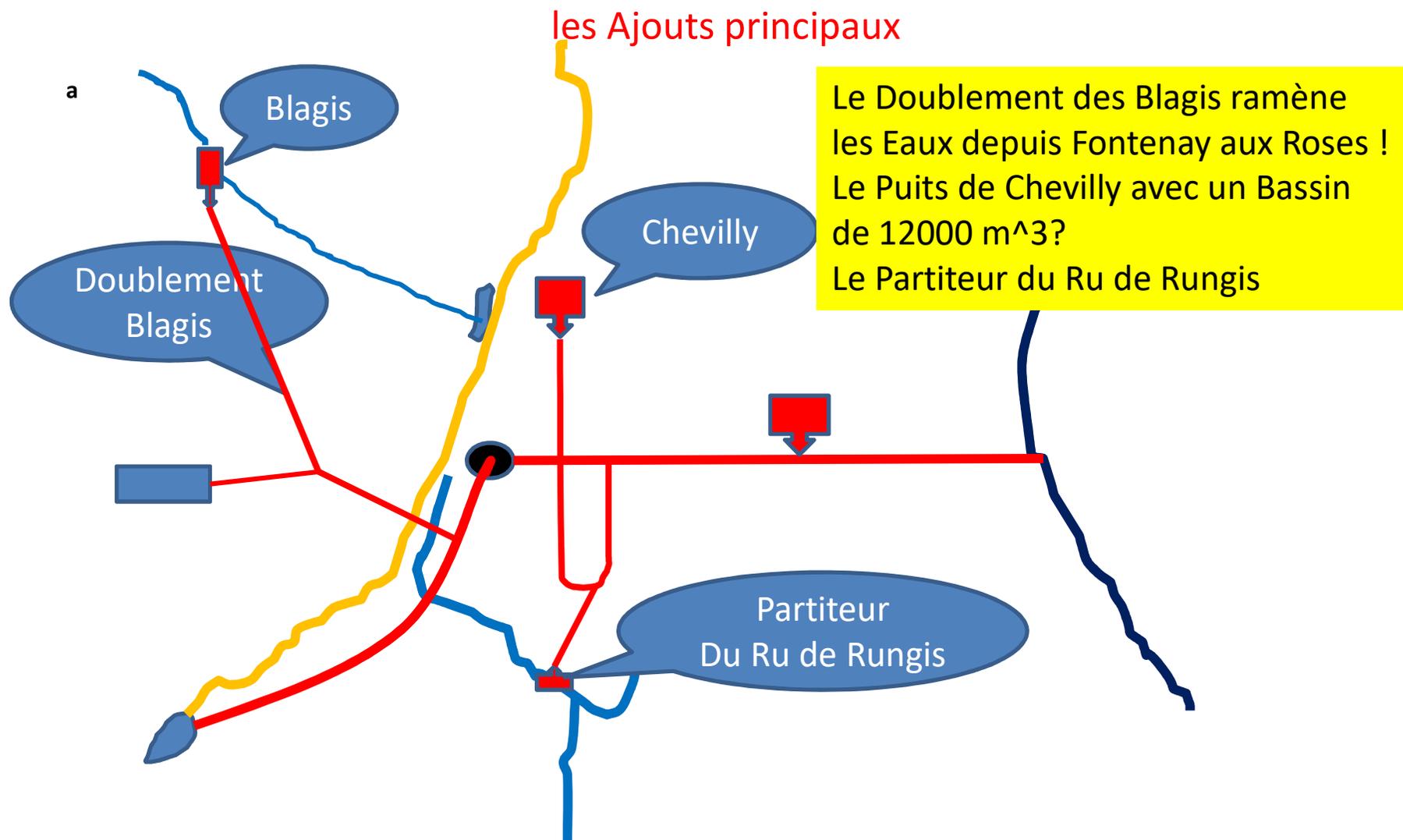
Revenons au SAGE BIEVRE

Regardez bien le contour du SAGE BIEVRE
Ce n'est pas seulement le Bassin Hydrologique
Car les Eaux de Vitry ne se jette pas dans la Bièvre
Le Préfet a considéré que l'AFC était le double de la Bièvre

**CECI EST FONDAMENTAL !! L'AFC est une rivière souterraine!
Fondamental pour la GEMAPI**



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny L'Antony Fresnes Choisy



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny L'Antony Fresnes Choisy

Les Ajouts principaux

- Le Ru des Blagis qui draine les Eaux depuis Fontenay aux Roses, se déverse dans le Bassin de L'Hay Mais en cas d'orage noie le bas d'Antony !
 - Les Ingénieurs ont imaginé de renvoyer en amont depuis Sceaux les Blagis vers l'AFC au carrefour Pasteur/Roux à Fresnes !!!
 - Le doublement du Ru des Blagis reçoit aussi les Eaux de Chatenay et de l'A86 .
- Malgré un bassin de 12000m³ le ruissellement de Chevilly se déverse dans l'AFC
- Le Partiteur du Ru de Rungis qui apporte les Eaux du Ru et celles de la plateforme autoroutière A6A&B la plus grande d'Europe sans bassin !!
- Nous reviendrons sur ces apports **Mais on a du mal à comprendre que tous ces aménagements soient au détriment des aménagements à Fresnes!!**

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Dimensionnement

- Les Premiers calculs donnaient un bassin de 50000m^3 pour la pluie de 2001 pour environ 50 millions €
 - Pour réduire sa responsabilité dans les évènements de 2001 le CD 92 avait proposé le Bassin dit du Chemin de Fer à Antony
 - Pour réduire sa participation financière le CD 92 a proposé une vanne de constriction sur le doublement du Ru des Blagis et demandait à revenir à la pluie décennale généralisée
 - Le Comité technique de Pilotage (hors SECDEF) , entérinait ces dispositions et de fait :
- **Le dimensionnement a été réduit à $19\,500\text{m}^3$**

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Les pluies

- La pluie décennale généralisée est un Objet Mathématique Non Identifié utile réglementairement quand on n'a pas d'autres informations .
 - Mais aujourd'hui il y a suffisamment de mesures pour quantifier les pluies. Considérer que la pluie (généralisée) serait identique à S Q Y et Paris au même moment est stupide! Les pluies sont aujourd'hui SECTORISEES.
 - Même le CD 92 qui est à l'origine du choix de la décennale est en train de modifier son règlement départemental!
- En 2018, la pluie moyenne sur le territoire du SIAAP était à peine triennale , mais sur Rungis elle fut cinquantiennale !
- En Juin 2021, nous avons été épargné, mais plus à l'est ils ont été dévasté Villejuif en cata nat

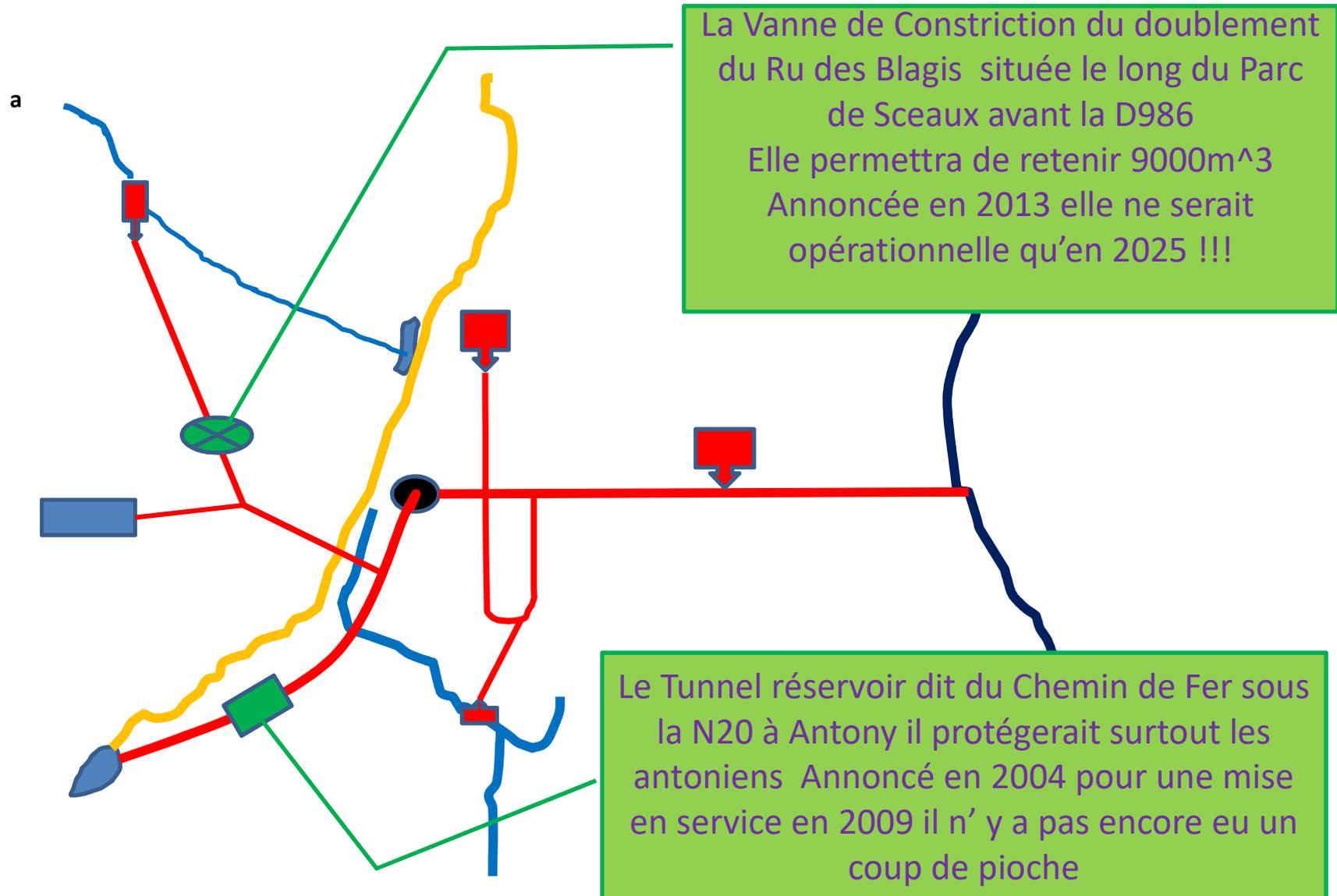
Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Le Dimensionnement est il suffisant?

- NON! Les 19 500 m³ sont insuffisants à eux seuls , Il faut des aménagements complémentaires , certains sont annoncés depuis longtemps , d'autres devraient être étudiés et implantés !
- Malgré les aménagements complémentaires décidés, la simulation de la pluie 2018 ne couvre d'après le SIAAP que 70 % des surfaces impactées (sans préciser les zones restant sous les Eaux)
- Nous allons passer en revue les différents aménagements complémentaires.
- Puis nous débattrons de la pertinence des solutions envisagées.

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Aménagements complémentaires CD 92



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Aménagements du CD 92

Constriction du doublement du RU des Blagis

- Le CD 92 a provoqué la réduction du volume du bassin, grâce à cet aménagement de la vanne de constriction du doublement du Ru des Blagis envisagé en 2013, les études seraient en cours pour une mise en service en 2025 !! **Ce n'est pas sérieux !**
 - Nous exigerons lors du Bureau de la CLE , d'avoir un planning sérieux et engageant de la part du CD 92, pour la CLE du 10 décembre 21.
 - Intérêt de cet aménagement : il ne sera efficace que pour les orages sur l'Ouest de Fresnes
 - En 2001 le débit du Doublement fut de plus de 10 m³/s
 - En 2018 au contraire l'orage étant plus à l'Est le collecteur a servi de réservoir! La Vanne n'aurait pas été sollicitée.
 - **Mais elle doit être construite pour réduire le débit arrivant Bd Pasteur à 4m³/s tous apports au Doublement du Ru des Blagis confondus**

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Aménagements du CD 92

le réservoir tunnel dit du Chemin de Fer sous la N 20

- La configuration de l'Antony Fresnes présente une restriction qui sature et provoque les débordements dans les quartiers haut d'Antony.
 - En 2004 dans un mémoire en défense dans la procédure près le TA de Melun, le CD 92 indiquait être en train d'étudier cet aménagement pour une réalisation entre 2005 et 2009 ,
 - Nous sommes en 2021, les études seraient achevées, le financement assuré, mais pas encore un coup de pioche ! Pas de date pour une mise en service?
- Comme pour la vanne de constriction, nous exigerons un planning engageant pour la réalisation de cet aménagement lors de la CLE du 10 décembre 21

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

AUTRES AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Le Bassin de 19 500m³ , la vanne de constriction du doublement du Ru des Blagis, le Tunnel du Chemin de Fer ne permettent que d'épargner que 70 % de la pluie de 2018
- Il faut donc mettre en œuvre d'autres aménagements dans les quartiers , mais cette fois sous la maîtrise d'ouvrage des Territoires particulièrement du GOSB .
 - Ce qui pose encore des problèmes de financement.

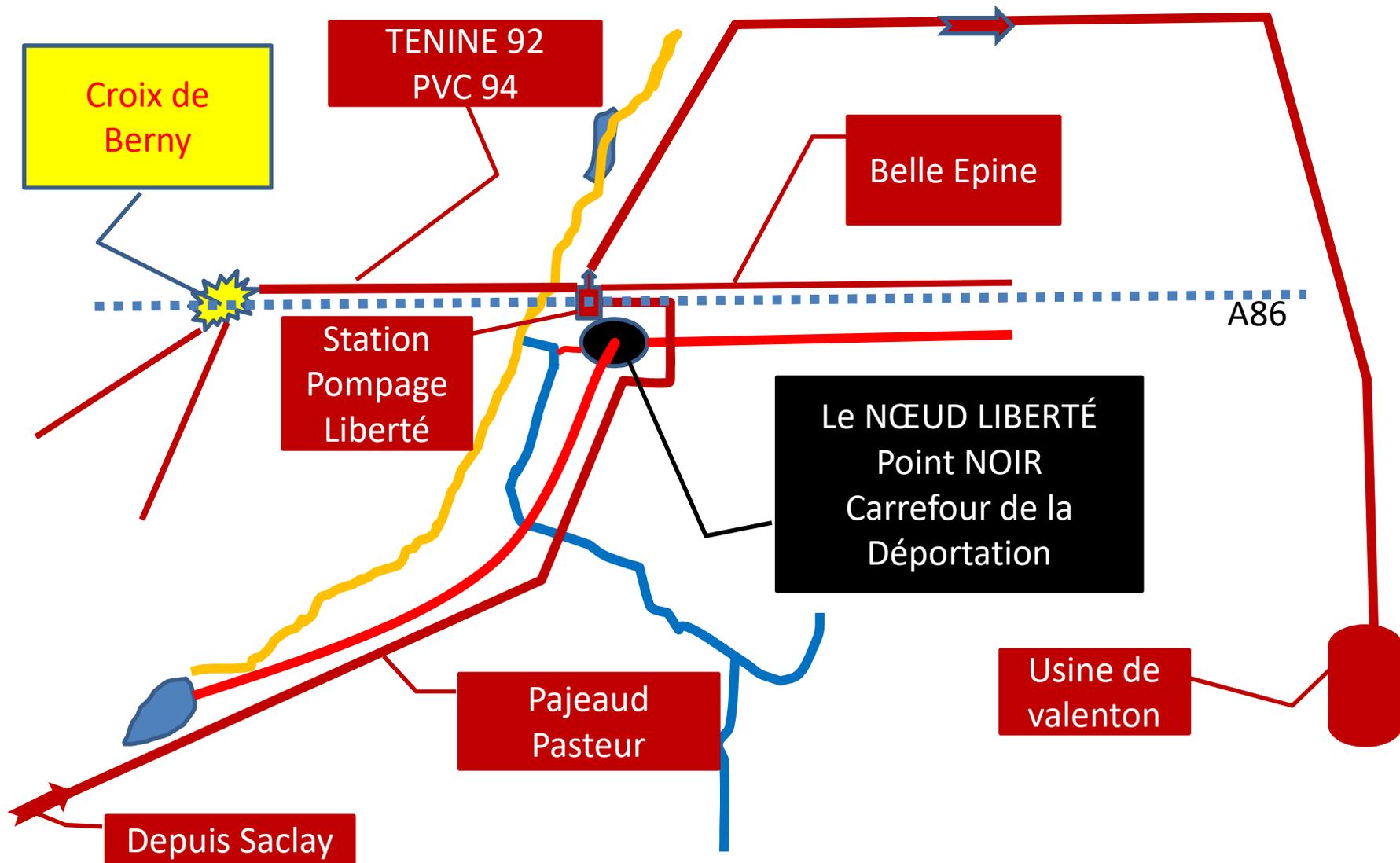
Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Avec les quartiers il ne faut plus s'intéresser seulement aux Eaux Pluviales , mais aux Eaux Usées qui circulent dans des collecteurs spécifiques :
 - Soit Unitaires mélanges des EP et EU
 - Dont le souhait des autorités est de séparer les 2 Eaux les Pluviales d'un côté et les Usées de l'autre
 - Les pluviales devant être retenues le plus possible à la parcelle pour garder des ilots de fraîcheur?
 - Les Eaux Usées pour être acheminées vers les stations d'épuration sans véhiculer des Eaux claires
 - Soit Usées pour les quartiers déjà en séparatif

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

les collecteurs Unitaires



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

les collecteurs Unitaires

- Ne sont représentés que les collecteurs départementaux principaux
- On peut voir que toutes les eaux pluviales et usées convergent vers le Nœud Liberté qui est un véritable « Point Noir ».
- Les eaux usées arrivent
 - Depuis Saclay ?
 - Belle Epine
 - CD92
- Pour être acheminées via l'égout profond en passant par Cachan vers les stations d'épuration (Valenton)
- Pendant qu' Antony se pare de sa plus belle Croix de Berny, Fresnes s'étrangle au Nœud Liberté!

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

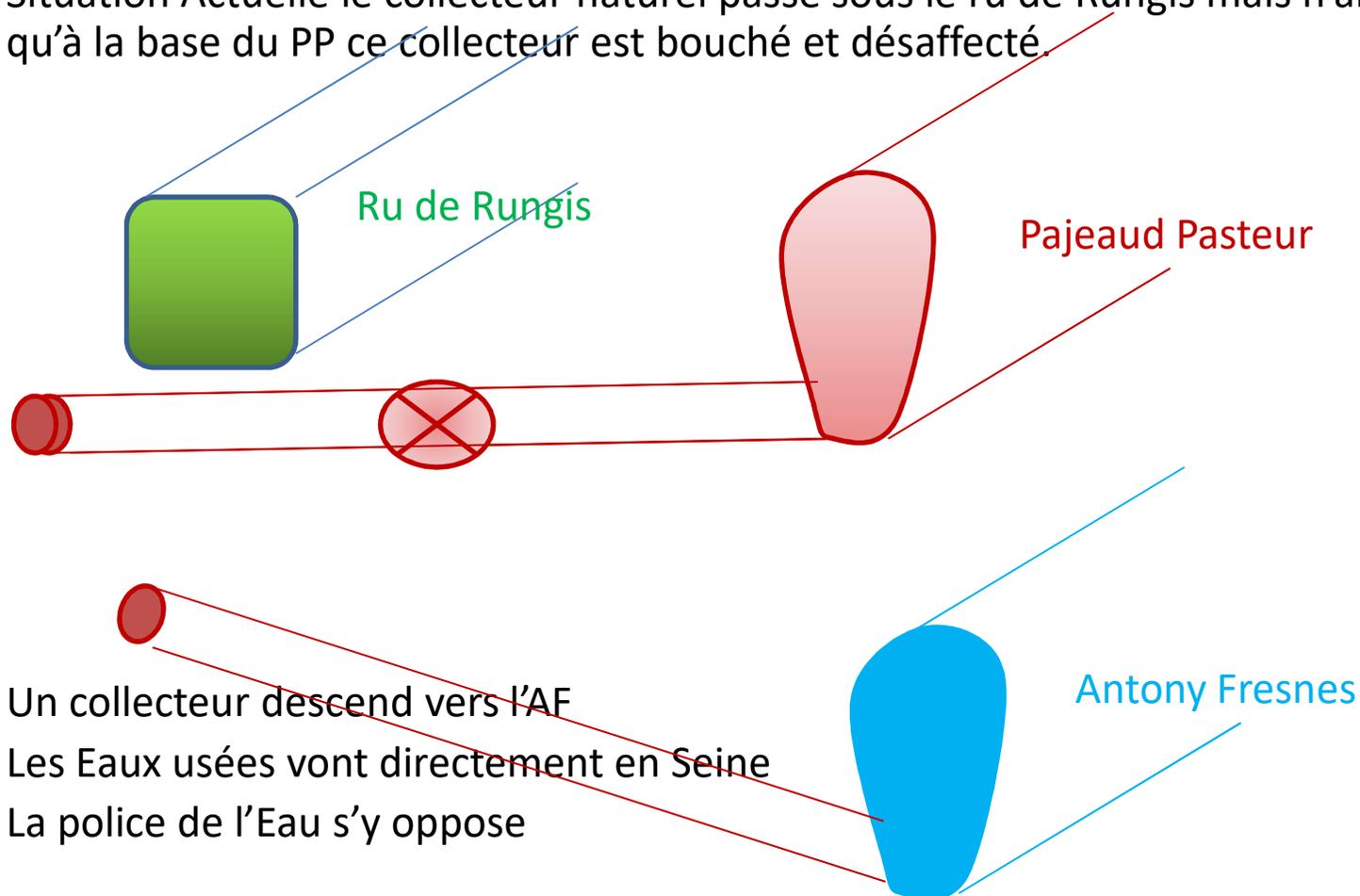
Les Zones Sensibles



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Quartier YVON FLEURS

- Situation Actuelle le collecteur naturel passe sous le ru de Rungis mais n'arrive qu'à la base du PP ce collecteur est bouché et désaffecté.

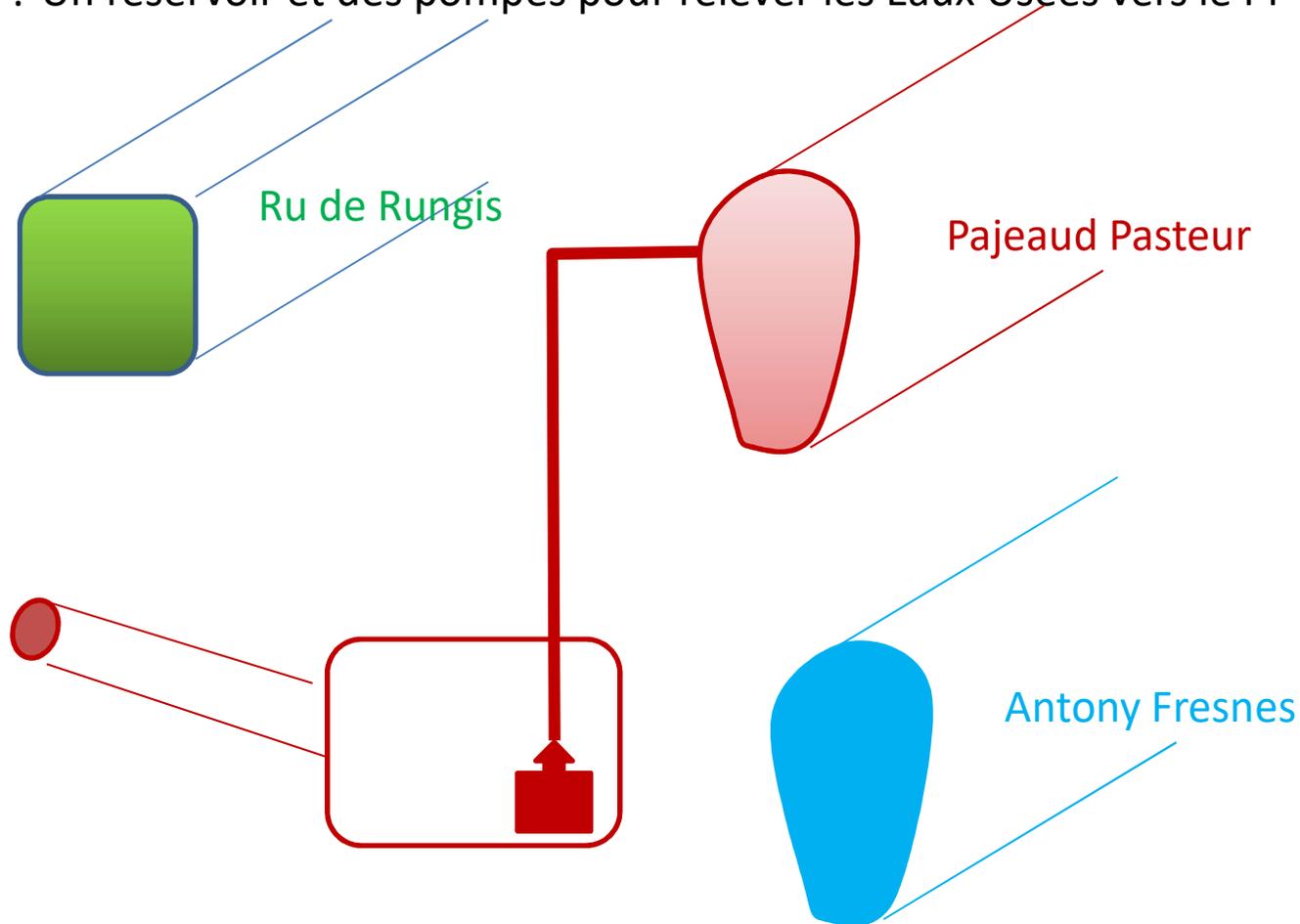


- Un collecteur descend vers l'AF
- Les Eaux usées vont directement en Seine
- La police de l'Eau s'y oppose

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Quartier YVON FLEURS

- Futur ? Un réservoir et des pompes pour relever les Eaux Usées vers le PP

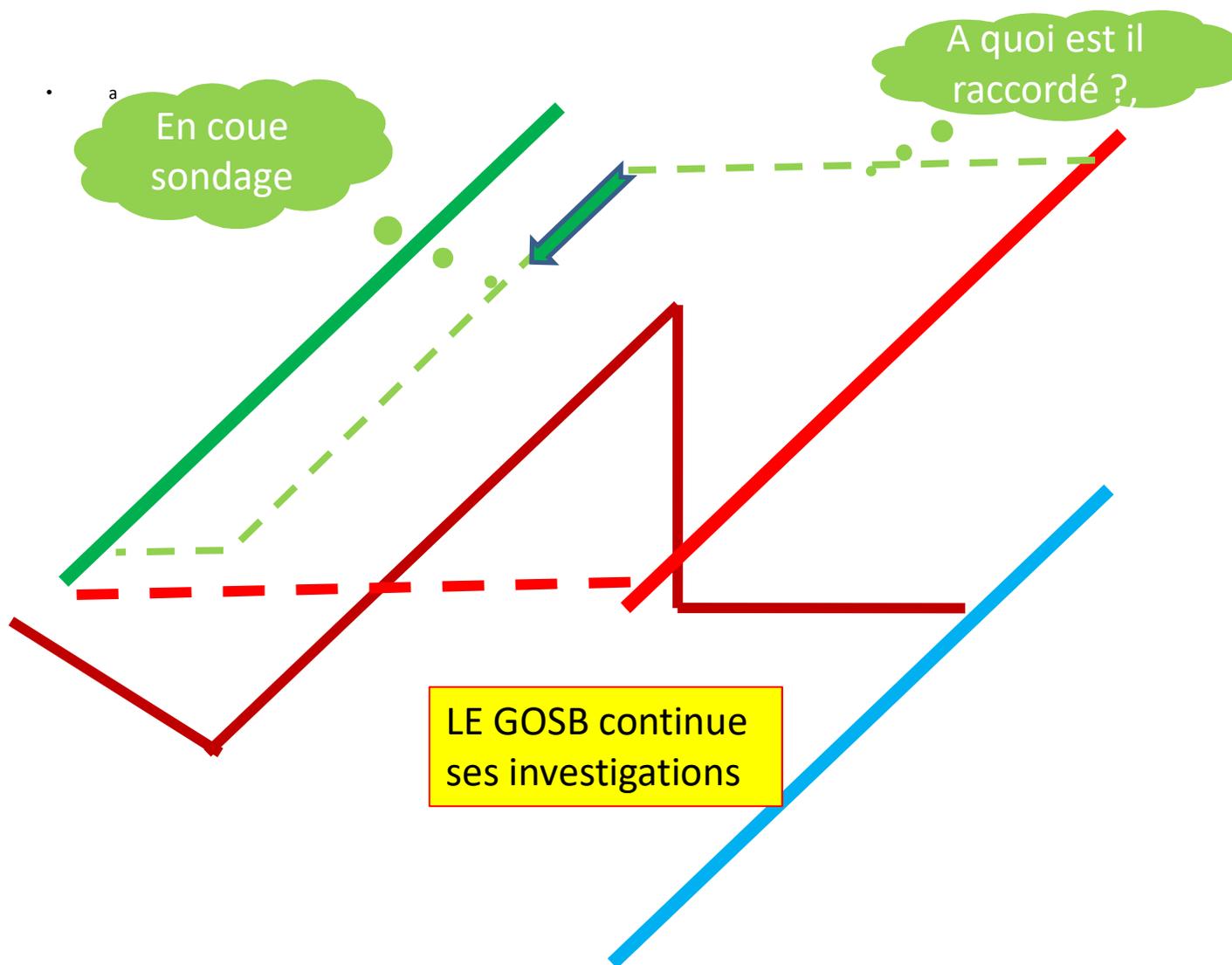


Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Quartier Yvon Fleurs

- Ces 2 quartiers souffrent de la même difficulté leur topographie le niveau bas des rues.
 - Le raccordement unitaire direct vers le PP se situe en dessous du niveau d'eau et se bouche
 - Coté Fleurs les 3 rues sont raccordées au PP par des pompes
 - Coté Yvon le choix avait été fait de raccorder directement à L' Antony Fresnes Ce qui est aujourd'hui interdit par la Police de l'Eau
- La solution de Principe consiste certainement à installer un réservoir et des pompes .
- En fait vous avez pu voir des travaux en Juillet Aout car le GOSB ne savait plus qu'elle était la disposition des collecteurs. Cette investigation n'est toujours pas terminée!
- LE SECDEF s'est opposé à la mise en séparatif stricto sensu car si elle résout le problème de propreté de l' Antony Fresnes elle ne résout pas le problème d'inondation des 2 quartiers et même l'aggrave.
- Pour autant il faut attendre la fin des investigations. Puis une phase d'études hydrauliques en coopération GOSB DSEA SIAAP .
 - Cette étude devrait être lancée prochainement pour définir une solution avec un budget .
 - Le SECDEF demandera lors de la CLE que les étapes de ce projet soit planifiées
 - Sur le Plan des solutions le SECDEF mais aussi la Mairie veillera à ce que les solutions proposées améliorent la situation actuelle.
 - La Police de l'Eau doit comprendre que la Baignade en Seine oublie les habitants des quartiers.
- Le SECDEF a des idées de solutions, mais il est bien évident qu'il faut attendre la fin des investigations pour partir sur des bases saines.
 - Ce qui est pénible c'est de constater que les plans ont disparus ,que la configuration des installations est peu connue voire inconnue
- **Important : le bassin ne résoudra pas directement les submersions de ces 2 quartiers il faudra empêcher le reflux de l'A F vers les quartiers et trouver un exutoire des ruissellements . La rétention à la parcelle si elle est bien indiquée pour les pluies moyennes ne saurait s'appliquer pour les pluies intenses (terrain argileux , nappe phréatique près du sol naturel d'où la difficulté de réaliser des puits d'injection.**

YVON FLEURS



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

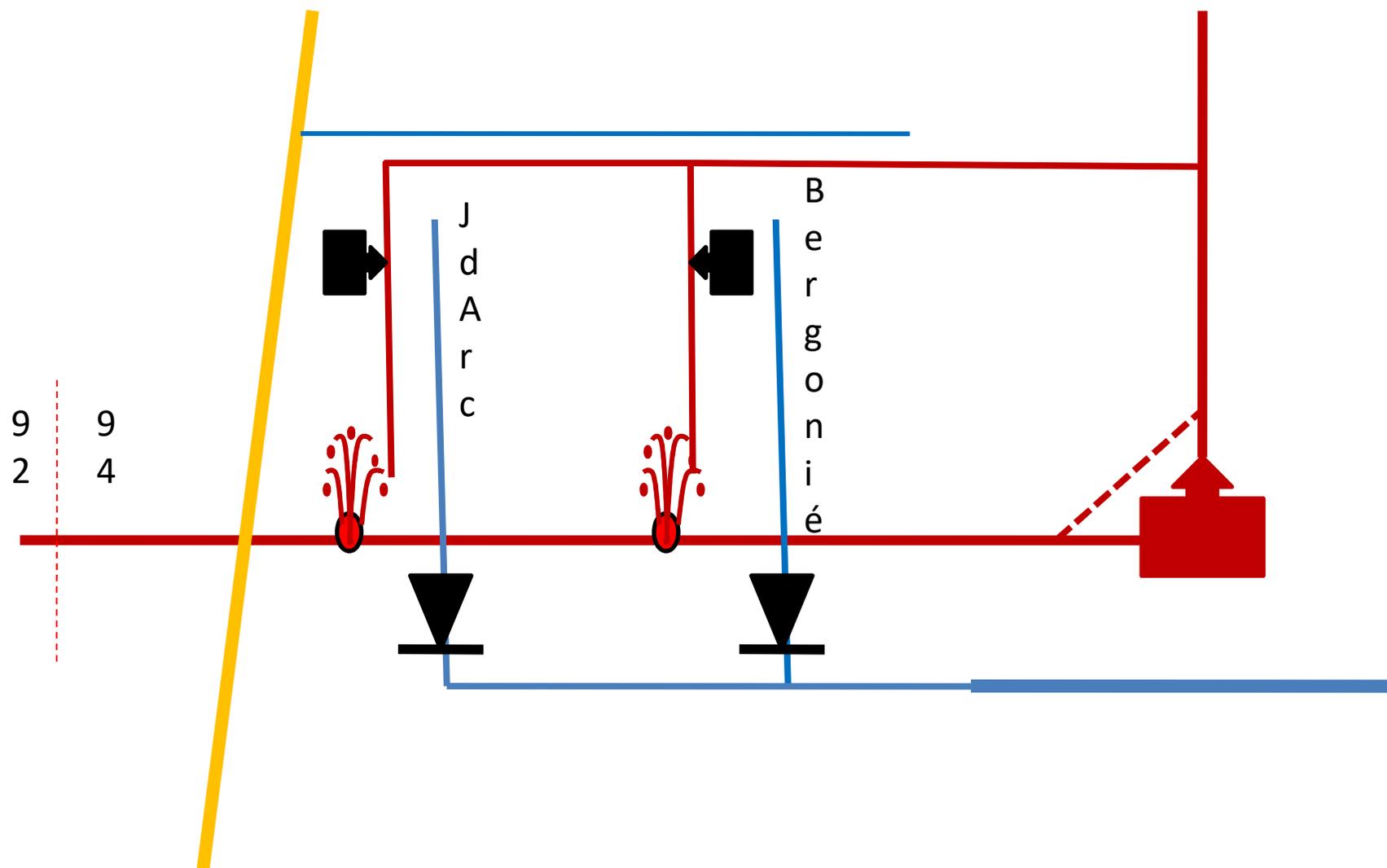
Le Bassin E ROUX

- La rue E.ROUX (à Fresnes) à été mise en séparatif avec la création d'un bassin de rétention des Eaux Pluviales 3500m³ et tranche de dépollution.
 - Création de la CAVB ; désormais le GOSB ; que le SECDEF avait contestée.
- La situation a été aggravée, maintenant le quartier est submergé très haut dans la rue E ROUX
 - C'est normal car le bassin se déverse en cas de pluie dans l'ANTONY FRESNES. Mais en cas de blocage du FRESNES CHOISY c'est l'inverse qui se produit
 - Au raccordement dans les espaces vert de la Peupleraie, c'est un geyser qui se forme, et l'eau remonte dans le Bassin E Roux
 - Dans la situation ancienne le quartier était relié au Pajeaud Pasteur dont la saturation était moindre ..
- Une preuve que la mise en séparatif et la création de bassin non coordonnée dans le contexte global , est contre productive
 - Le Bassin du Parc du Moulin de Berny devrait apporter une amélioration ; à confirmer par une analyse détaillée

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

le Quartier Bergonié/J d'Arc

• a



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

le Quartier Bergonié/J d'Arc

- On reconnaît le collecteur TENINE 92 PVC 94
 - En cas de pluie intense le collecteur Ténine est saturé crée des geysers au bout des rues Bergonié et J d'Arc! C'est le 92 qui inonde ce quartier! Au moins au début !
- Le quartier a été mis en séparatif !
 - les EP sont raccordées à une antenne du Fresnes Choisy
 - Les EU sont raccordées à l'égout profond
- Lors des évènements pluvieux le FC bloque et reflue vers les Rues qui sont submergées!
 - Il faudrait donc isoler par un clapet non retour (en noir) les EP du FC (le GOSB recherche le parcours du raccordement JdA
 - Et créer un puits de raccordement vers les antennes de l'égout profond, ces eaux y étant de toute façon destinées.
- Là encore la mise en séparatif dogmatique sans considération globale trouve ses limites!
- Le CD92 devrait être appelé au financement !
- Un aspect réglementaire limitant à la Station de Pompage Liberté le débit vers l'égout profond devra être négocié avec les différentes autorités. Car ce n'est pas une augmentation c'est un déplacement
 - Ce ne sera pas le plus facile !!!

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

le Quartier ZOLA

- Depuis 2000 , avant même la CAVB, il était question d'un bassin de 700 m³ pour contenir et limiter les ruissellements vers les collecteurs de la RN 186 !
- Depuis on parle toujours de 400m³?
- Ce dispositif ne revêt pas le même caractère d'urgence ? Mais devra être réalisé. Un jour ?

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Quartier Gambetta Jules Guesdes

- Il s'agit d'abord d'un problème de ruissellement en provenance de la N20
- Par petites pluies les avaloirs jouent leur rôle
- Mais par pluie intense, les avaloirs sont « salués » par le ruissellement
- Le Ruissellement se retrouve rue Gambetta et J Guesdes
- L'intérêt du bassin n'a jamais été évalué réellement. Nous nous y emploierons !

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Carrefour des Fleurs à Fresnes

- Cette diapo n'a pas été projetée, elle résulte d'une observation des riverains qui ont été impactés par la pluie du 19 Juin 2021.
 - Je m'étais déjà excusé dans le bulletin n° 34 (Bleu) pour ceux qui avaient subi dans leur sous sol des refoulements. Même si il n'y a pas eu de catastrophe, cela montre que nous ne sommes pas passés loin et que c'est toujours trop pour ceux qui subissent même légèrement.
 - Mais nous n'abandonnerons pas ces riverains, l'examen des collecteurs, leur nettoyage, le nettoyage des chambres à sable ??
 - Ceci n'est qu'hypothèses mais demandent à être vérifié auprès du GOSB
 - Mais étant donné le niveau des sous sols , il faudra envisager l'implantation de dispositifs Anti Retour

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Les OIN du Plateau de Rungis

- Opération d'Intérêt National : MIN de Rungis, SOGARIS, Zone DELTA, ICADE(ex SILIC) ... enfin toute la zone d'activité du Plateau. Cette Zone d'activité est économiquement essentielle. Si l'État, et les collectivités territoriales veulent donner les moyens par des aménagements du territoire, pour favoriser le développement économique, alors ils doivent aller au bout de l'effort et participer techniquement et financièrement aux aménagements concernant la maîtrise du ruissellement!
 - Que ce soit l'État, ou le GPA(Grand Paris Aménagement) via sa filiale EPA OR-SA (Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis – Seine Amont)
- L'imperméabilisation du Plateau(220 ha pour le seul MIN >Monaco 202) a rendu nécessaire la construction du FC (de concert avec l' AF).
- Les rapports du SIAAP dénoncent de manière constante le blocage du Fresnes Choisy , pour expliquer les débordements à Fresnes
- Une solution concurrente au Bassin du Parc du Moulin de Berny était un bassin dans le trèfle de Belle-Epine pour gérer au plus près les apports du plateau, cette solution n'avait pas été retenue car difficile à mettre en œuvre

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

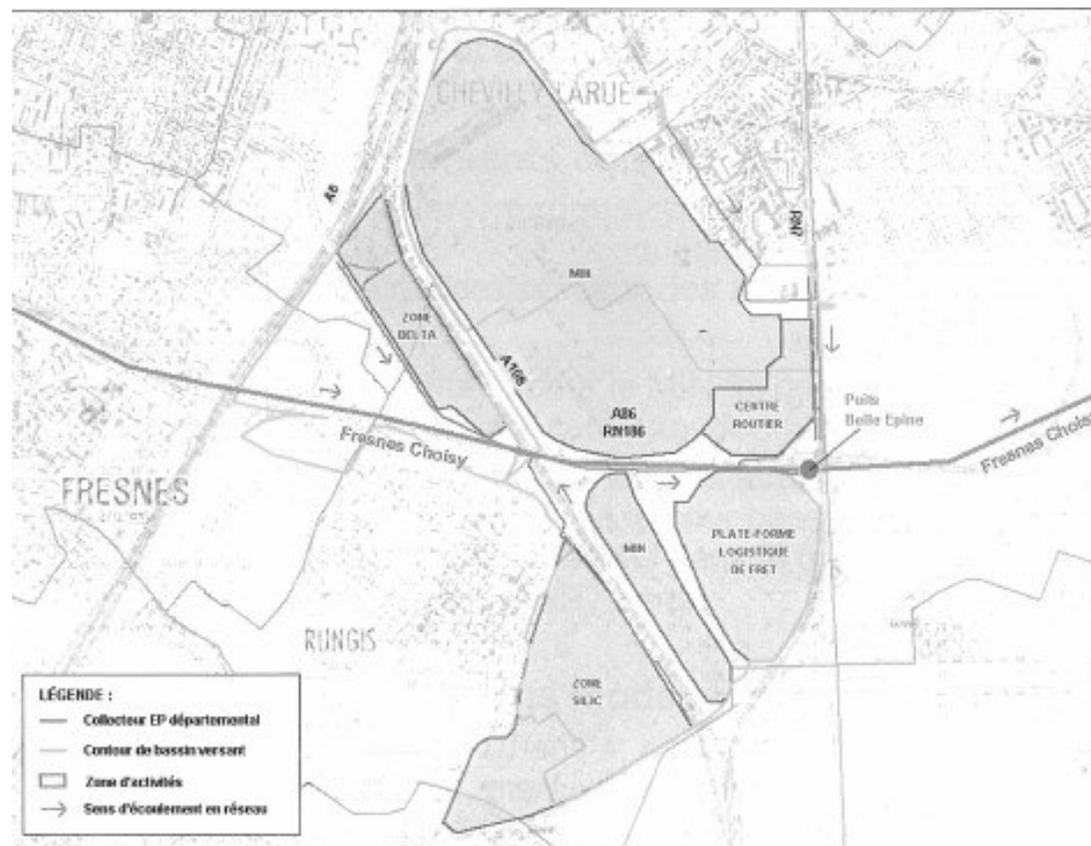
Les OIN du Plateau de Rungis

- Les OIN clament leur innocence, au principe que le Fresnes Choisy n'aurait été conçu que pour EUX! Ce qui est faux il faut parler de l'AFC : Antony Fresnes Choisy!
- Aujourd'hui les OIN sont signataires du Contrat Bièvre Eau Climat Trame Bleue Trame Verte. A ce titre elles réalisent à chaque modernisation de leurs installations des dispositifs de rétention à la parcelle.
 - Autant ces dispositions sont un progrès pour les pluies moyennes , autant la robustesse du modèle n'est pas démontrée pour les pluies intenses.
 - Ces opérations sont soumises à AVIS de la CLE (c'est pourquoi je les connais). Mais rien n'est dit sur les pluies genre 2018 !
 - Au contraire même, car le Bureau d'Ingénierie de la SEMMARIS (INGEA) considère que le débit nominal du Fresnes Choisy est de 70m³/s, alors que le nominal à la conception est de 45m³/s que le blocage constaté est à 60m³/s à 70 il y a reflux vers l'amont (vers Fresnes)
- Conclusion: les OIN ou leur organismes d'aménagement fusse t il l'Etat doivent participer au financement du BASSIN à défaut de démontrer qu'ils contiennent le ruissellement (genre 2018) sur leur territoire avec un débit de fuite contrôlé.
 - À ce titre la DSEA serait bien agréable de divulguer les débits enregistrés aux différents entonnements du Fresnes Choisy.

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

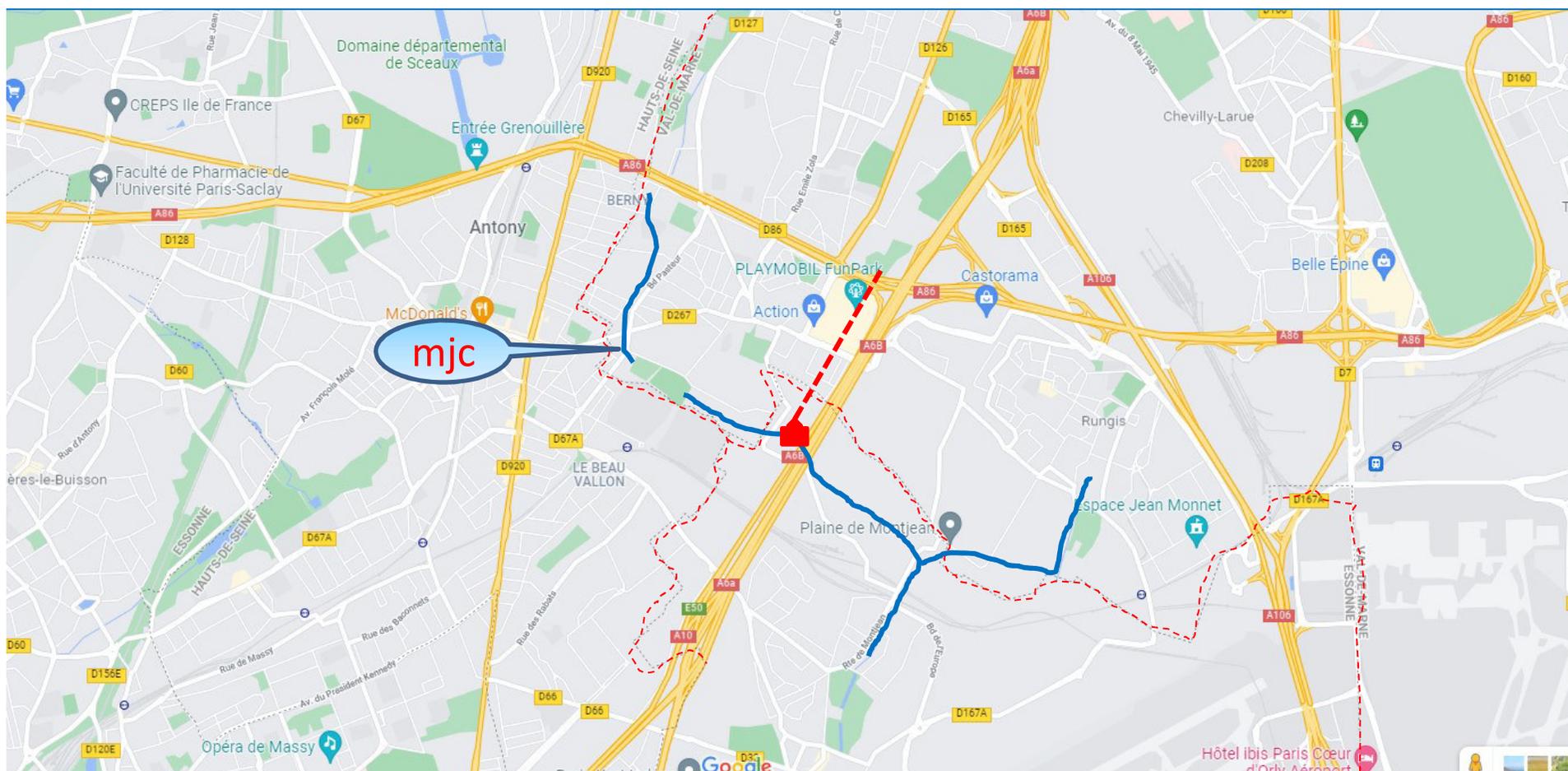
Plan des OIN du Plateau de Rungis

Ce plan est issu d'une étude DSEA, mais il est factuel aussi nous nous autorisons à le publier pour information



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La DIRIF et ses Autoroutes



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La DIRIF et ses Autoroutes

- Notre territoire est couturé d'autoroutes
 - Avec des surfaces imperméabilisées considérables
- L' A86 de la Boursidière à Belle Epine
- L'A6A&B la plus grande plateforme autoroutière d'Europe n'a pas de bassin de rétention et de dépollution sous la cuvette de WISSOUS.
 - Le Préfet de l'Essonne en 2001, avait reconnu la nécessité d'un bassin, mais avait arbitré en faveur du Bassin de l'Orge et du Mur Anti Bruit. Depuis?
- L'A106 qui alimente la tête du Ru de Rungis.

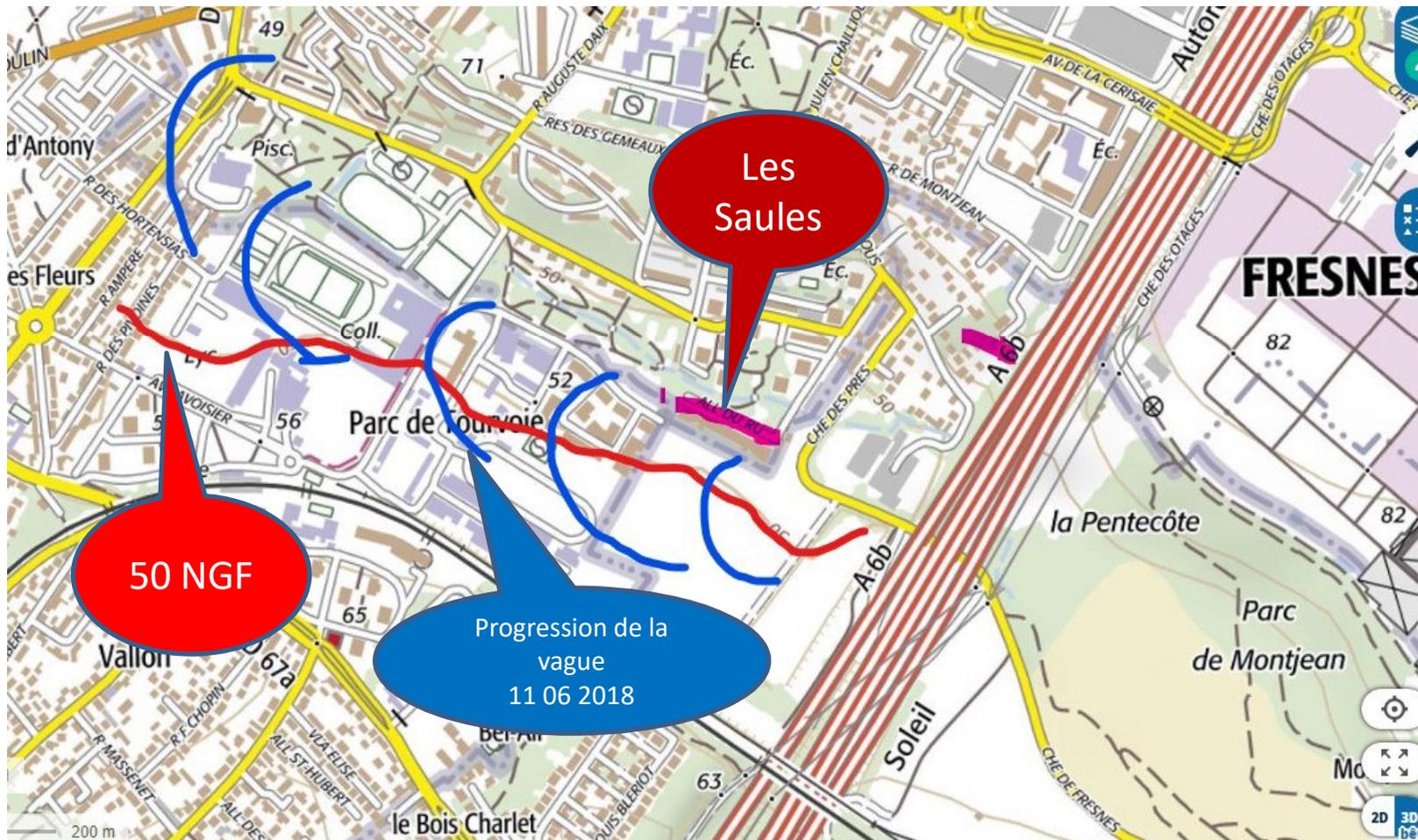
Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La DIRIF et le Partiteur du Ru de Rungis

- Rôle du Partiteur :
 - Séparé les flux , vers le Ru aval et vers le Fresnes Choisy
 - Le partiteur est équipé d'un dégrilleur qui permet d'assurer un débit minimum vers le Ru aval
 - Ce dégrilleur est à l'abandon depuis 20 ans
 - Un plan de réhabilitation est en cours
- La cuvette de Wissous reçoit les Eaux de ruissellement d'un bassin autoroutier de 62 ha
 - L'état des installations était à l'abandon
- En juin 2018 c'est une vague qui s'est propagée dans les champs de Wissous pour attaquer la Résidence des Saules à Fresnes, la cité Tourvoie à Antony, la Piscine et la MJC à Fresnes !!
- En juin 2019 avec une pluie plus faible le phénomène s'est reproduit, sous l'A6 des automobilistes ont été sauvés des Eaux par les Policiers municipaux de Wissous
 - L'eau à envahit les champs de Wissous et la résidence des Saules a vu de l'eau dans ses sous -sols ! (Orage plus à l' EST sinon?)

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La DIRIF et le Partiteur du Ru de Rungis



DIRIF

Anecdote et débats

- Je surveille depuis 2018 particulièrement la Zone du Partiteur et fait plusieurs communications à la CLE .
- Le 3 mai 21, la DIRIF avait faucardé le terrain, j'ai pu pénétrer, j'ai photographié le collecteur vers le FC, il était encombré par des branchages des sacs plastiques des feuilles..
- J'ai joué le lanceur d'alerte, c'est remonté jusqu'à la DG DREIAT ...on m'a proposé une réunion en Septembre
- Je suis ré-intervenu, mais entre temps il y a eu la pluie du 19 juin !
- Le 7 juillet on a eu ; enfin ; une réunion sur site ?
- Le 8 juillet une intervention volontaire du SIAVB a débouché le collecteur en 2 heures !!!
- À la suite, des commissions d'études ont été mises en place à suivre
- Un rapport SIAAP à la demande du Préfet de région préconise un bassin de 17 000m³
- La DIRIF tousse , mais a entrepris des travaux de nettoyage qui ne résolvent pas le problème de fond; mais au moins il y a une prise de conscience et débat ... certainement long
- **Mais le bassin du Partiteur nous est essentiel , car il évitera les vagues dans les champs de Wissous et ralentira l'alimentation du FC donc son blocage !**

DIRIF

Photos du 3 Mai 21

montre le collecteur bouché , et l'état du terrain avec les débris laissés sur le sol



DIRIF

Photos du 7 juillet 21

à gauche le niveau relevé sur le chemin de Wissous_ à droite le collecteur obturé



DIRIF

Partiteur le 19 juin 2021

- Le chemin de Fresnes à Wissous , mais après la pointe de crue !







Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La DIRIF et ses tuyaux



LA DIRIF

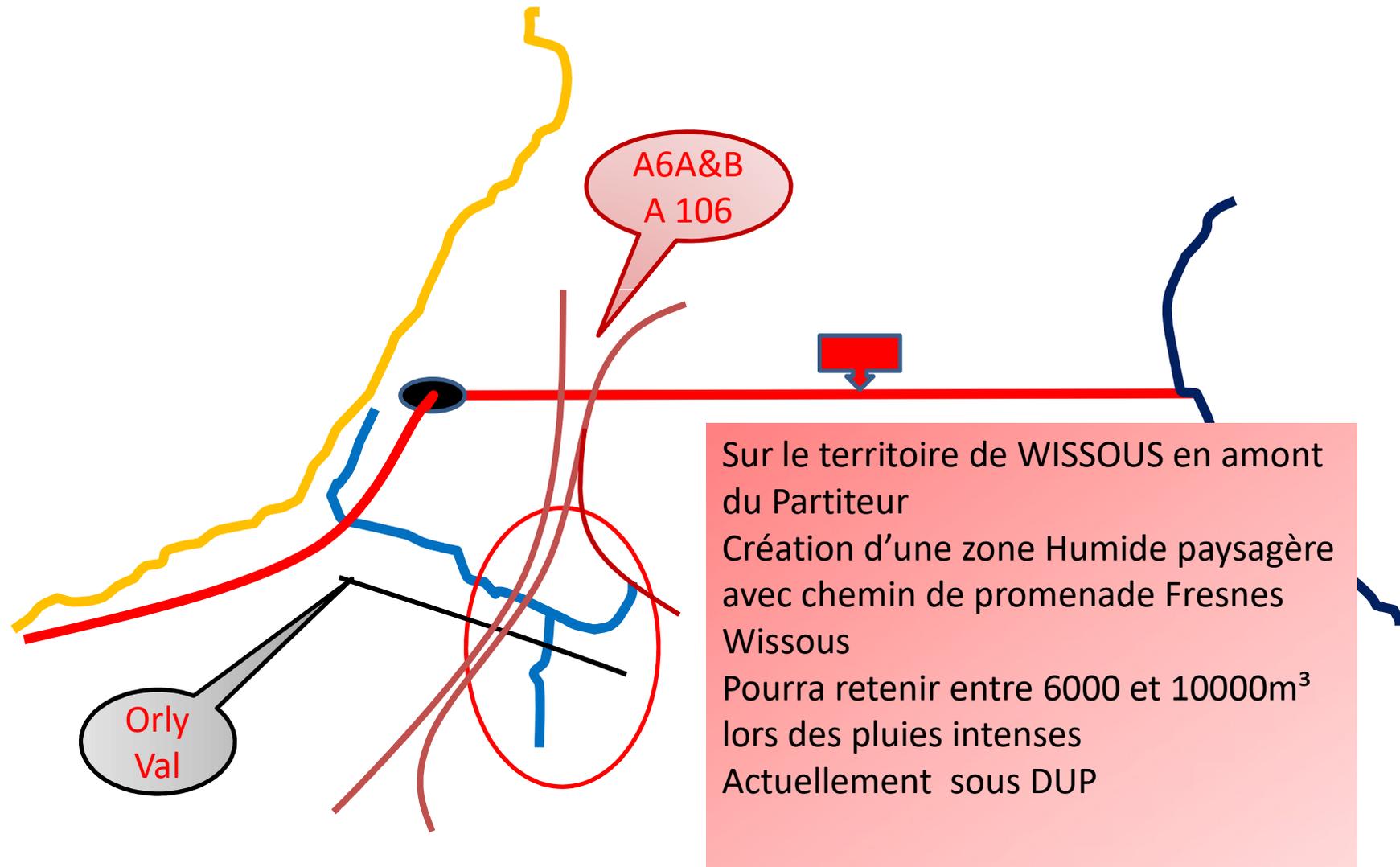
le Ruissellement et l'Assainissement

- De fait la DIRIF a délaissé totalement cet aspect de son métier
- Au profit de la sécurité et des bandes de roulement
- À perdu son savoir faire avec les départs en retraite ...
- Maintenant la DIRIF est placé sous la tutelle de la DRIEAT (transport) qui possède la compétence POLICE de L'EAU à moins d'être schizophrène la DRIEAT va imposer le traitement des ruissellements
 - On peut déjà penser que les interventions de la DIRIF dans les voies d'accès de l' A6A&B ne sont pas étrangères aux directives de la DRIEAT
 - Mais encore largement insuffisantes!

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

La renaturation des Rus de Rungis et des Glaises

le Bassin de la CONFLUENCE

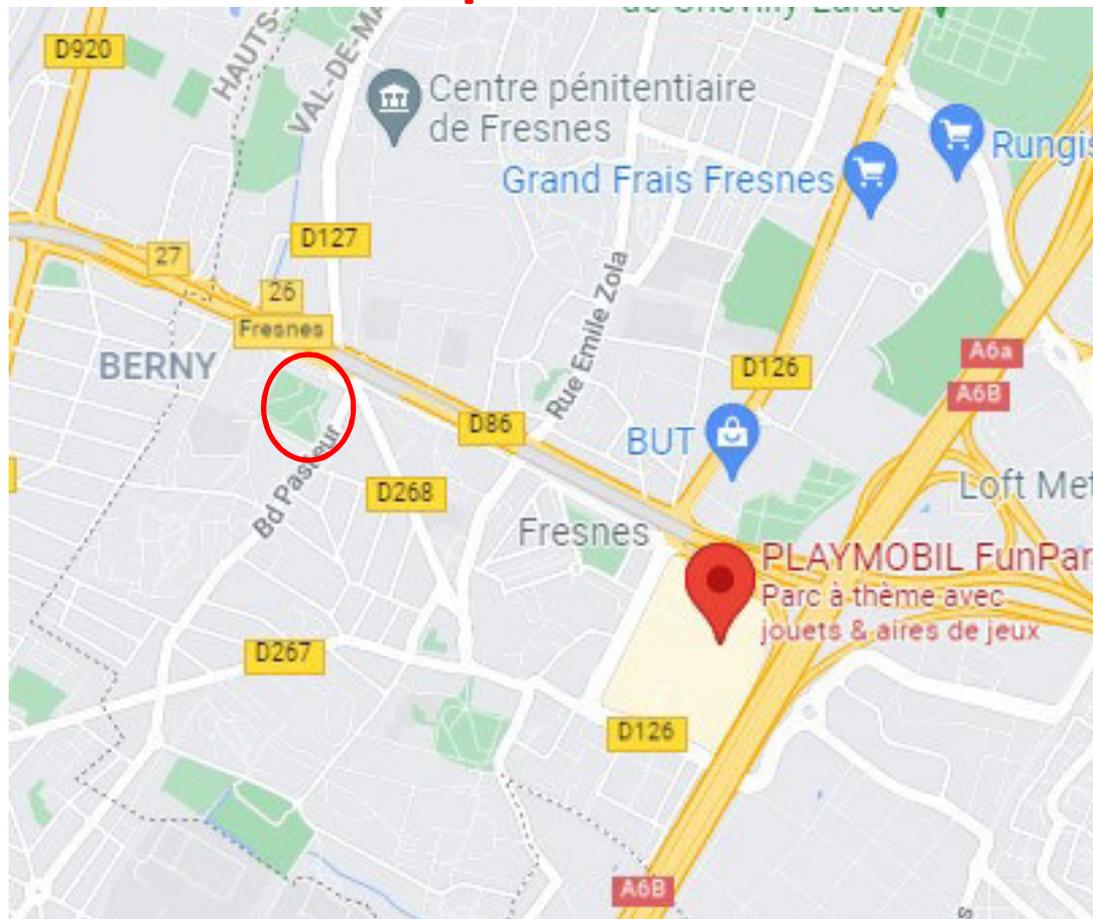


Le Bassin du Parc du Moulin de Berny et Maintenant le BASSIN!

- Sélectionné parmi 13 scénarios puis 3 ... le scenario 3 A a été sélectionné.
 - Un bassin au Parc du Moulin de Berny réduit à 19500 m³
 - Avec les aménagements locaux complémentaires
 - Dimensionné pour la Pluie décennale généralisée
 - 40 mm en 4 heures avec 60 min intenses (10 A 60)
 - Ce n'est plus les pluies auxquelles on fait face
- Emprise au sol du Bassin 2100m²
- 50m de diamètre sur 10 m de profondeur
 - 26000m³ le diamètre ne serait que de 57m
 - La profondeur est conditionnée par le radier de l'AF
 - Avec une tranche basse de dépollution. Cette tranche de dépollution conditionne la subvention de l'Agence de l'Eau (qui attend l'APD) pour statuer sur son montant (**avant le 22 juin 2022**)
- Cet aménagement avec la vanne des Blagis , le tunnel du Chemin de fer ne peut épargner que 70% des surfaces impactées par une pluie 2018 !
 - Avant les aménagements complémentaires du GOSB
 - Avant les bassins autoroutiers
 - Avant le bassin de la Confluence

Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Implantation



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Implantation

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

Marché n° 2016 16 078 – Lot n°5 –DSE
Devis suivant OS n° 9528/427206
Etude pré-opérationnelle de réalisation du bassin de stockage
du parc du Moulin de Berny
Indice A

Figure n° 15 – Emplacement du bassin de stockage dans le Parc du Moulin de Berny

Issu de l'étude
préopérationnelle
SIAAP
Nécessite un APS et
un APD
Ouvert au Débat ???

On pourrait
rapprocher le bassin
en supprimant les
immeubles le long du
Bd Pasteur encore
présents au PLU ??



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

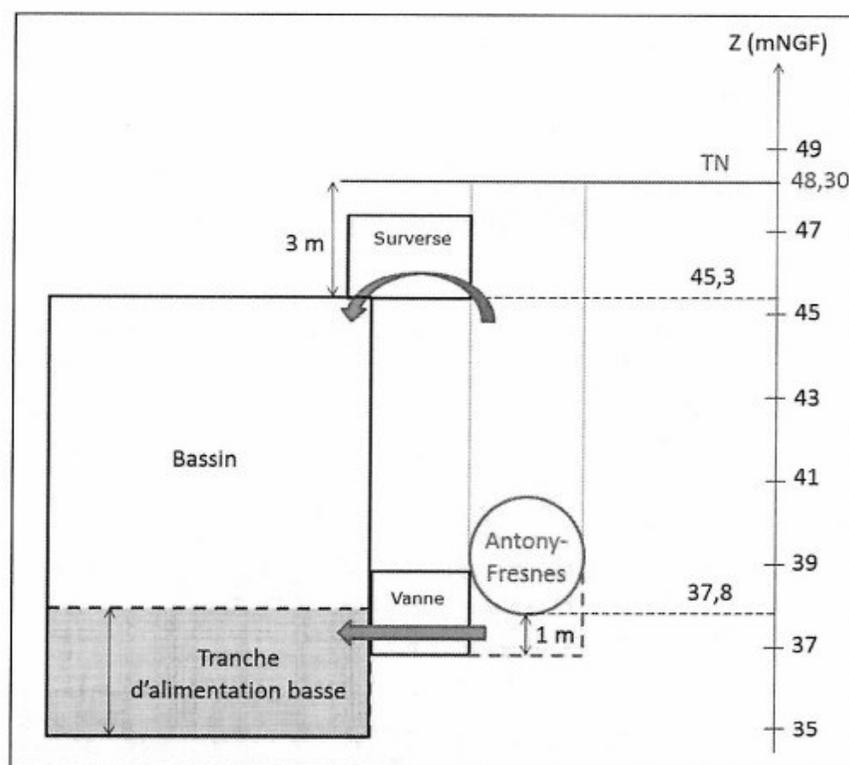
Principes

Figure n° 16 – Représentation schématique de la solution retenue pour le bassin de stockage

Par temps SEC la vanne Basse est ouverte les Eaux sont décantées et les boues reprises en partie inférieure par pompage pour être renvoyée dans le Pajeaud Pasteur

Sur alerte météo **sérieuse**, la vanne se ferme, le pompage continue, la Hauteur de charge monte dans l'AF et fini par surverser dans le bassin!

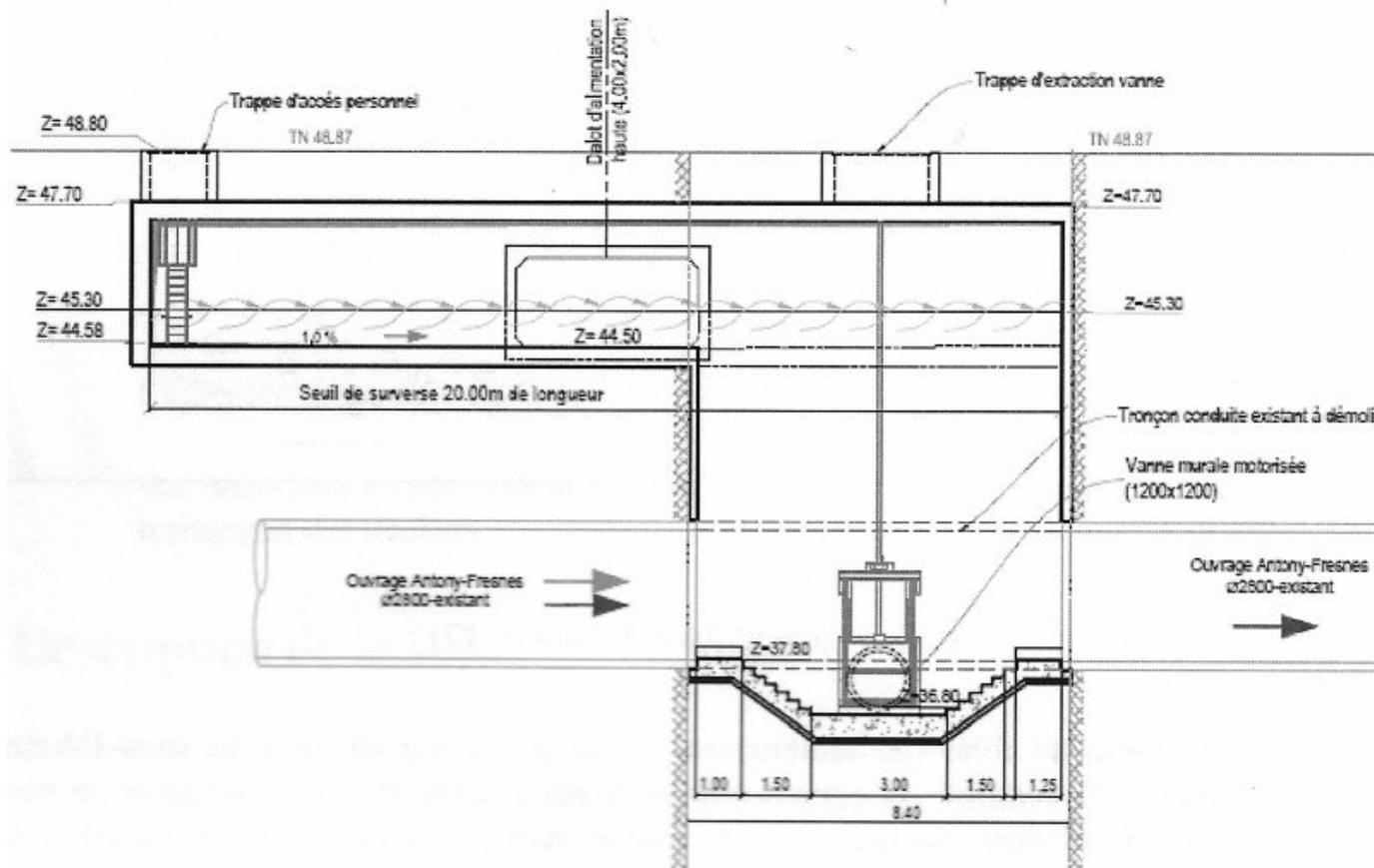
La vidange s'effectue par des vannes murales pour une bonne progressivité



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Principes

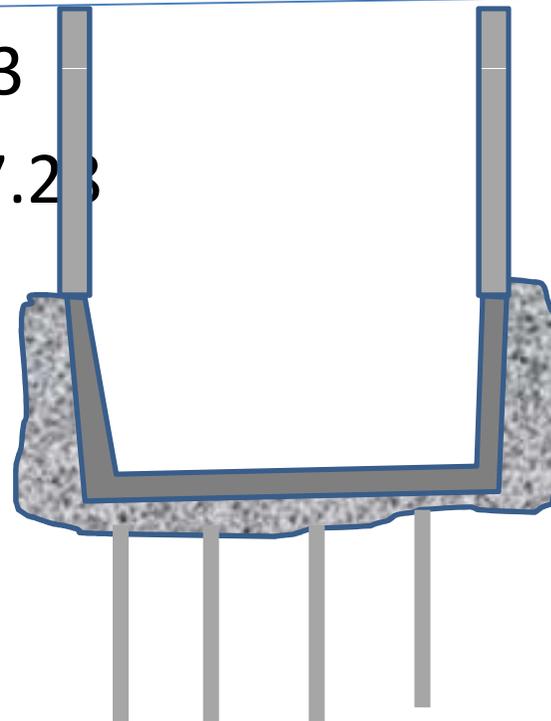
Figure n° 17 – Vanne d'alimentation du bassin et surverse haute situées dans l'Antony-Fresne



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Principes

- Les Fondations dans la nappe phréatique qui est à 4,5 m de profondeur !
 - 19000 m³ = $\varnothing 50$ =p157,5
 - 26000 m³= $\varnothing 58.48$ =p183
 - 30000m³= $\varnothing 62.82$ =p197.23



Le Bassin du Parc du Moulin de Berny

Et Le SECDEF !

- Le SECDEF n'est pas un promoteur de SOLUTIONS
 - On voit mal le SECDEF responsable des submersions au cas où ?
 - Le SECDEF s'informe, agit comme un candide éclairé, comme un catalyseur.
 - Il pousse pour que les Autorités « COMPÉTENTES » prennent leurs responsabilités et agissent
 - Bien sûr le SECDEF peut et donne des avis qui ne sont que consultatifs (nous n'assistons pas aux délibérations !ou aux comités de Pilotage)
 - Le SECDEF informe ses adhérents et compte sur leur soutien pour parler fort et être entendu. Nous espérons que cette présentation vous aura montré que sans rentrer dans trop de détails, nous sommes actifs et présents et nous vous demandons et comptons sur votre soutien.
 - Le SECDEF peut aussi demander à ce que les solutions promues par les Autorités , se mettent en place! **Et prendre voies et moyens pour se faire.**
 - **La CLE du 10 décembre sera décisive ! Car nous ne pouvons plus attendre plus longtemps**
- **MERCI de VOTRE ATTENTION**

RÉSOLUTION : ACTION EN JUSTICE.

Le Président, après avoir rappelé le dispositif du Tribunal administratif de Melun dans son jugement du 07 janvier 2010 aux termes duquel les collectivités territoriales compétentes et le SIAAP ont été condamnés, sans partage de responsabilité avec les demandeurs, à les indemniser de leur préjudice consécutif au débordement des réseaux du 7 juillet 2001, indique qu'à ce jour aucun des travaux préconisés par les experts et parfaitement connus des défendeurs, n'a été entrepris. En conséquence, il demande à être autorisé à engager toute procédure utile pour obtenir que soit ordonné par le TA aux défendeurs négligents, de procéder aux dits travaux ou autres aux résultats équivalents, pour faire cesser les troubles, sous astreinte financière journalière.